

Affiché le :

26 NOV. 2018

Réf dossier : 3512

N° ordre de passage : 21

N° annuel : C2018_0582



DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2018

Ressources et moyens - Finances - Orientations budgétaires 2019 - Débat

En vertu des articles L 5217-10-4 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des dix semaines précédant l'examen du budget, tenir un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat qui ne donne pas lieu à un vote a pour objet de préparer l'examen du budget.

Le rapport en pièce jointe détaille des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail et vise à introduire ce débat.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5217-10-4 et L.2312-1,

Vu les statuts de la Métropole,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Yvon ROBERT, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2019 doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget,

- les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2019 contenues dans le rapport joint,

Décide :

- de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires de la Métropole Rouen Normandie pour l'année 2019,

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) jusqu'à 20 h 15, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel) jusqu'à 20 h 12, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHARTIER (Rouen), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) jusqu'à 19 h 25, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18 h 21, M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville) à partir de 18 h 06, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18 h 36, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 55 et jusqu'à 20 h 19, M. FOUCAUD (Oissel) jusqu'à 20 h 12, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 20 h 02, M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 18 h 58, M. GOURY (Elbeuf) jusqu'à 20 h 20, M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal) à partir de 18 h 06, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20 h 01, Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 40, M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), M. LABBE (Rouen) à partir de 19 h 22, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel) jusqu'à 19 h 32, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 20 h 15, M. LECERF (Darnétal) à partir de 18 h 06, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 08, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18 h 19 et jusqu'à 20 h 15, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLER (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 20 h 04, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 19 h, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le

Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. RANDON, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 20 h 04, Mme BARRIS (Grand-Couronne) par M. VON LENNEP, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. PETIT, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BERENGER (Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY à partir de 18 h 29 et jusqu'à 20 h 15, Mme BOULANGER (Canteleu) par M. LAMIRAY, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PESQUET, Mme BUREL M. (Cléon), par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme BEAUFILS, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) par M. GRELAUD, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. CORMAND (Canteleu) par M. MOREAU, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme DEL SOLE, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) M. LE GALLO, M. DELALANDRE (Duclair) par M. BELLANGER à partir de 19 h 25, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. DUBOC, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) par M. MERABET, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par Mme HEBERT S. jusqu'à 20 h 01, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN jusqu'à 18 h 58, M. GRENIER (Le Houleme) par M. LEVILLAIN, M. JAOUEN (La Londe) par M. TEMPERTON, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN jusqu'à 19 h 22, Mme LE COMPTE (Bihorel) par M. HOUBRON à partir de 19 h 32, Mme MILLET (Rouen) par Mme EL KHILI à partir de 18 h 36, M. MOURET (Rouen) par Mme RAMBAUD à partir de 19 h, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. SANCHEZ F., M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. BARON, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme GUILLOTIN, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. LE NOE jusqu'à 20 h 15, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BEREGOVOY (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2019

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.



I – Le contexte national et international

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat
- Impacts pour la Métropole Rouen Normandie
- Politiques contractuelles

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

IV– Dette

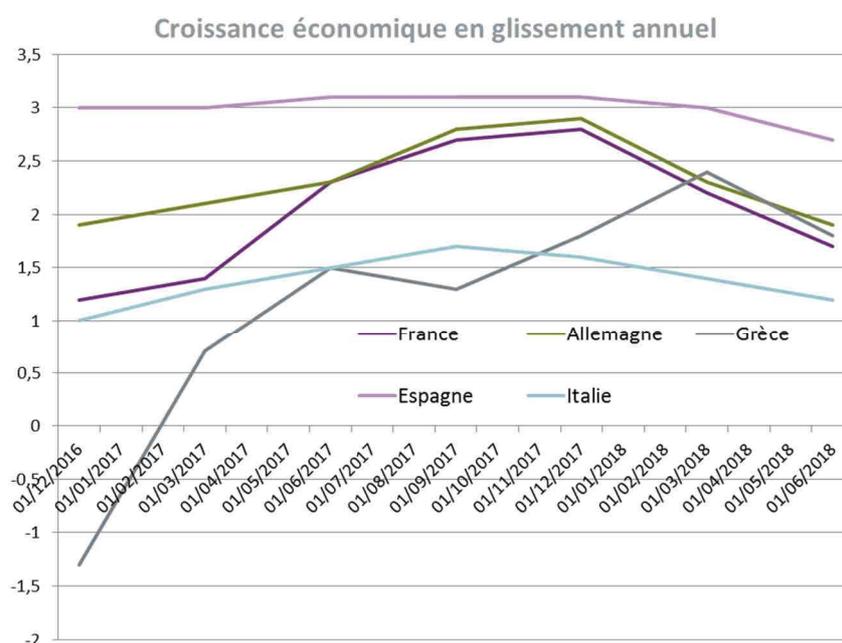
V – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Perspectives économiques

La Zone Euro rentre dans une phase de normalisation de sa croissance économique avec des taux de croissance moins soutenus qu'en 2017 :

- la croissance de la zone Euro est entrée dans une phase de décélération (+2,1% en glissement annuel sur le deuxième trimestre 2018) suite à plusieurs trimestres de forte croissance entre le deuxième trimestre 2017 (+2,4%) et le premier trimestre 2018 (+2,5%). La plupart des grands pays de la zone ont connu ce ralentissement.
- La majorité des économistes considèrent ce ralentissement comme une phase de normalisation : la croissance entre dans une phase de décélération et redevient en adéquation avec les fondamentaux économiques.



Toutefois, plusieurs éléments pourraient venir limiter la croissance de 2018 :

- La remontée de l'inflation pourrait être un frein au taux de croissance de la demande intérieure. La France fait ainsi face à une poussée inflationniste à court terme : après plusieurs années d'inflation très faible, son niveau est remonté à 2,3 % en juillet et s'est stabilisé en août. Cette remontée s'explique principalement par la hausse des cours du pétrole.
- Les risques économiques et géopolitiques affectant actuellement plusieurs pays (notamment l'Amérique latine et la Turquie) pourraient freiner la demande mondiale et le commerce extérieur. Le commerce international pourrait également être impacté par la politique commerciale des Etats-Unis.
- Les résurgences de la crise de la dette : les investisseurs sont méfiants vis-à-vis de l'Italie (crise politique, situation financière dégradée), ce qui se traduit par une fuite des capitaux vers les pays plus solides, notamment vers la France et l'Allemagne.

En France, le programme de stabilité présenté par le Gouvernement en avril dernier prévoyait une confirmation de la reprise économique en 2018 à +2 % après +1,8 % en 2017.

Ce scénario a été revu suite à deux premiers trimestres décevants. La prévision revue à 1,6 % pour 2018 est cohérente avec les prévisions des autres instituts d'analyse. Plus précisément, il apparaît légèrement plus prudent que les prévisions du FMI.

	2018	2019	2020
PIB France			
Banque de France	1,6	1,6	1,6
FMI	1,8	1,7	1,76
INSEE	1,7		
Ministère des finances	1,7	1,7	1,7

Source : FCL Gérer la Cité/ Bloomberg

Selon les économistes de la Banque de France notamment, la croissance française des prochaines années resterait stable à un niveau de 1,6 %.

✓ **Budget de l'Etat : situation des finances publiques**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été déposé à l'Assemblée Nationale le 24 septembre.

Le PLF 2019 est construit avec la reprise des hypothèses votées dans la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022, soit une croissance du PIB de +1,7% par an. Ce niveau est proche de celui anticipé par les principaux instituts économiques.

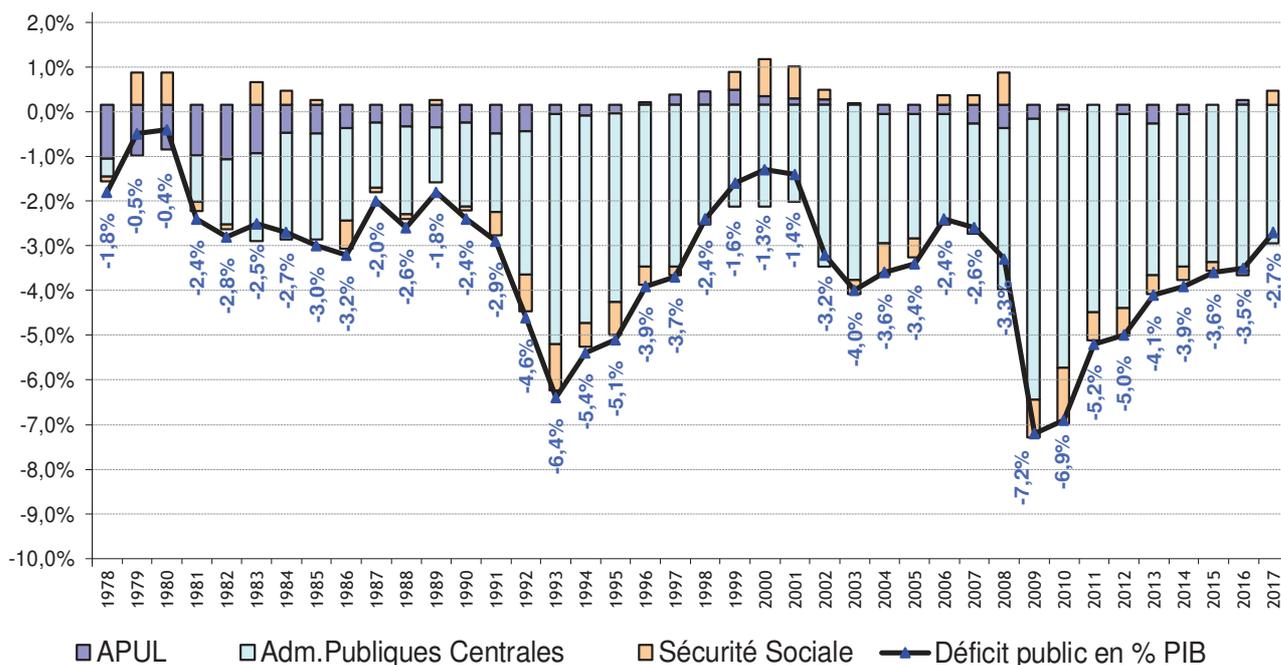
Dans son avis rendu le 19 septembre 2018, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) juge cette hypothèse «plausible » pour les exercices 2018 et 2019.

- Une trajectoire de retour à l'équilibre qui s'appuie sur une hypothèse d'amélioration des soldes financiers des collectivités locales

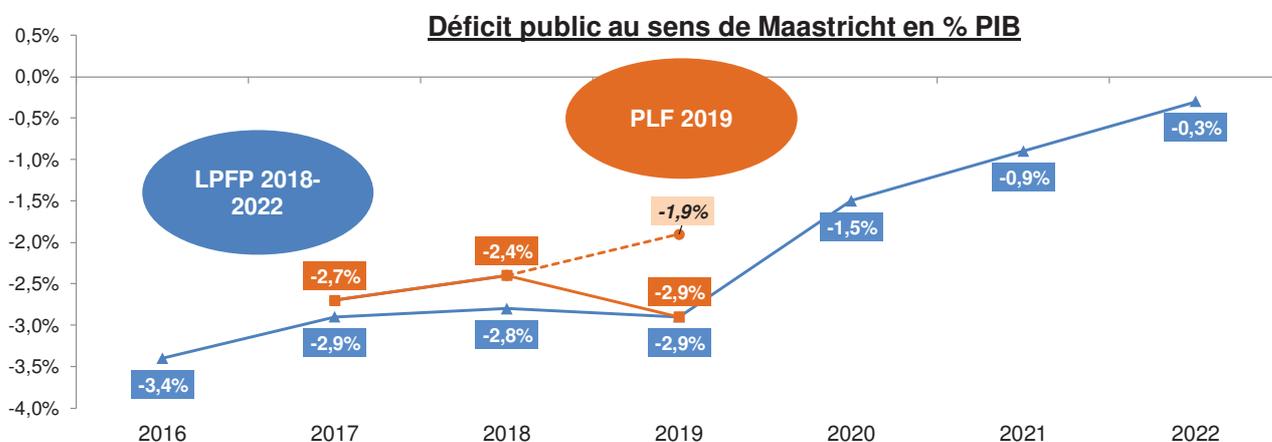
L'INSEE a révisé au mois de septembre 2018 l'évaluation du déficit et de l'endettement public des années 2016 et 2017, notamment pour tenir compte du reclassement de SNCF Réseau en Administration Publique à partir de 2016 (cela majore le déficit de 3,2 Mds€ en 2016 et de 2,2 Mds€ en 2017 et la dette publique de 35,8 Mds€ en 2016 et 39,4 Mds€ en 2017).

Initialement prévu à hauteur de -2,9% du PIB dans la LPFP 2018-2022, le déficit public s'est finalement établi à -2,7% du PIB en 2017 (2,6% sans l'intégration du déficit SNCF Réseau).

Déficit public au sens de Maastricht en % PIB



La transformation en baisse de charges du CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi) explique la dégradation du déficit public en 2019 qui se serait sinon établi à 1,9%. La trajectoire pour les années futures reste en ligne avec les objectifs de la loi de programmation des finances publiques.

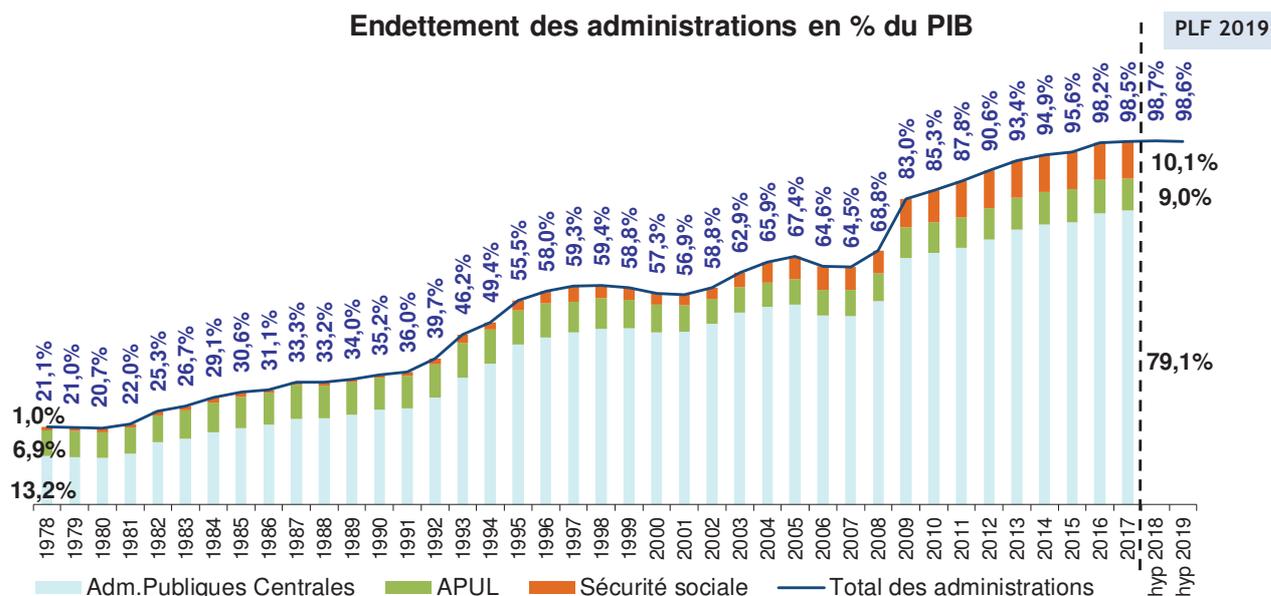


Cette trajectoire nécessitera donc, comme le prévoit la loi de programmation des finances publiques, une amélioration du solde déjà positif des administrations publiques locales : elle repose ainsi en partie sur le dispositif de contractualisation avec les principales collectivités entré en vigueur cette année.

- Un endettement qui augmente plus faiblement que prévu

A périmètre constant, l'endettement public progresse de manière ralentie (+0,4 points de PIB) en 2017, mais atteint toutefois 98,5% du PIB avec la réintégration de la dette SNCF Réseau. La dette publique s'établit à 2 258 Md€ fin 2017 ; celle des Administrations Publiques Locales (APUL) en représente 8,9%. La part de la dette dans le PIB devrait se stabiliser en 2018 avant d'amorcer une décrue à compter de 2020.

Endettement des administrations en % du PIB



Là encore, le respect de cette trajectoire nationale repose sur la baisse de la dette des collectivités locales puisque la loi de programmation des finances publiques prévoit que la dette des administrations publiques locales passe progressivement de 9 % du PIB à 5,4 % à horizon 2020.

Les principales évolutions à attendre pour les collectivités et la Métropole Rouen Normandie

a) 2018, première année de mise en œuvre des contrats Etat/collectivités

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a prévu une participation des collectivités à l'amélioration des finances publiques non plus sous la forme d'une baisse des concours financiers de l'Etat mais :

- D'une hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités limitée à +1,2%/an (en € courants) ;
- D'un désendettement total de 13 milliards d'euros des collectivités.

Cet objectif a été décliné sous forme de contrats avec les principales collectivités :

- Les régions (y compris collectivités de Corse, Martinique et Guyane) ;
- Les départements ;
- La Métropole de Lyon ;
- Les communes et groupements dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 M€ en 2016

Environ les deux tiers des collectivités concernées, dont la Métropole Rouen Normandie, ont effectivement signé un contrat. Le taux moyen d'évolution des dépenses de fonctionnement contractualisé par l'ensemble des collectivités ressort très proche de l'objectif : +1,22 %/an. Les conséquences de ces contrats restent à évaluer.

➤ Impact pour la Métropole Rouen Normandie

- La Métropole a signé le contrat avec l'Etat, avec un objectif de croissance des dépenses réelles de fonctionnement de +1,2 %/an.

- Elle s'est mise en situation de respecter cet objectif, avec dès le début de l'année 2018 un travail sur la prospective budgétaire pour en mesurer les incidences et les décisions à prendre.

DEPENSES	BASE 2017	2018	2019	2020
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	185 009 457,00	187 229 570,48	189 476 325,33	191 750 041,23

Budget Principal	BASE 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT INITIAL (K€)	33 501	48 387	65 898	74 735
BESOIN DE FINANCEMENT CONTRACTUALISE (K€)	33 501	42 868	40 395	37 963

b) Une réforme d'ampleur de la dotation d'intercommunalité

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fonctionne avec des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupement.

En juillet, le Comité des Finances Locales s'est prononcé en faveur d'une réforme prévoyant un dispositif unique de dotation d'intercommunalité, commun à toutes les catégories. Ce principe a été repris dans le projet de loi de finances pour 2019.

Cette réforme intègre :

- Un abondement de 30 M€ de la dotation d'intercommunalité
- Un abondement pour les communautés percevant de très faibles montants de dotation d'intercommunalité : sous condition de potentiel fiscal, cet abondement concerne les groupements percevant en 2017 moins de 5€ par habitant
- Une dotation d'intercommunalité qui sera calculée en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale, du potentiel fiscal, et du revenu par habitant.

➤ Impact pour la Métropole Rouen Normandie

La dotation d'intercommunalité allouée à la Métropole était de 60 euros par habitant, desquels était déduite la contribution au redressement des finances publiques. La Métropole Rouen Normandie a ainsi perçu en 2018, 16,8 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité.

L'application des nouveaux critères aurait pu être défavorable à la Métropole. Cependant, un dispositif pourrait permettre d'assurer la stabilité des montants perçus :

- Les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération pourraient avoir la garantie de percevoir un montant par habitant équivalent à l'année précédente, sous réserve que leur coefficient d'intégration fiscale soit supérieur à 40 %. Le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole Rouen Normandie est de 40,3 %. Elle est donc très proche de ce seuil.

La réforme prévue dans le projet de loi de finances est donc à suivre avec une grande attention. Il n'est pas sans poser des questions importantes de transferts entre communautés.

Les amendements éventuels qui pourraient être apportés au texte initial seront donc suivis tout particulièrement, au regard de l'enjeu pour la Métropole : application de la majoration du CIF, dispositif de garantie pour les métropoles notamment.

c) Le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmentent légèrement dans le projet de loi de finances 2019 (+0,39 M€).

A l'intérieur de cette enveloppe, plusieurs dotations augmentent :

- La dotation d'intercommunalité est abondée dans le cadre de la réforme ;
- 180 M€ supplémentaires sont alloués à la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale des communes ;
- La population des communes augmente, générant des hausses de dotation forfaitaire ;
- Les créations de communes nouvelles génèrent des besoins d'abondement des dotations pour financer les dispositifs spécifiques à ces fusions.

Pour permettre le financement de ces évolutions, il est fait appel à une diminution des « variables d'ajustement ».

La loi de finances pour 2018 avait intégré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes et EPCI à ces variables d'ajustement. La neutralité de la réforme de la suppression de la TP était donc remise en cause puisque la compensation correspondante devait diminuer. Cette mesure apparaissait d'autant plus injuste qu'elle ciblait les collectivités « perdantes » lors de la réforme de la suppression de la TP, aucun dispositif n'étant prévu pour faire contribuer à une hauteur équivalente les collectivités « gagnantes » qui ne perçoivent pas de DCRTP.

Cette disposition n'avait finalement pas été appliquée pour les groupements. La loi de finances pour 2019 régularise cette situation en supprimant le dispositif prévu l'année dernière et qui n'avait pas été appliqué malgré le texte initialement voté.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

Pour financer les évolutions 2019, il devrait être fait appel à :

- Une légère baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Cette baisse devrait être moindre que l'an dernier. Elle pourrait être de l'ordre de 150 à 200 K€ pour la Métropole ;
- Comme tous les ans, une baisse de la dotation de compensation, composante la plus importante de la DGF pour la Métropole (47,8 M€ en 2017) : la perte de ressources a atteint 1 M€ en 2016, 1,4 M€ en 2017 et 1 M€ en 2018. Le niveau de cet écrêtement n'est pas encore connu pour 2019 : il dépendra des besoins de financement définitifs et des arbitrages du Comité des Finances Locales en début d'année sur la répartition de l'effort entre les communes et les groupements.

d) L'enveloppe nationale du FPIC reste stable à 1 Mds€

La loi de finances pour 2018 a « définitivement » fixé le montant du fonds à 1 milliard d'euros, montant en vigueur depuis 2016.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

Le territoire de la Métropole est à la fois contributeur (à hauteur de 1,7 M€ en 2018) et bénéficiaire (à hauteur de 12,1 M€ en 2018) au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Les volumes correspondants devraient désormais rester relativement stables.

Néanmoins, le territoire reste proche du seuil d'éligibilité au reversement. En cas de basculement, un mécanisme de garantie dégressive est prévu.

e) La réforme à venir de la fiscalité locale

La réforme fiscale est opérée en deux temps :

- Le dégrèvement progressif de taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables, sous conditions de revenu, est entré en vigueur cette année. Sa montée en charge va se poursuivre en 2019 et 2020 ;
- La suppression de la taxe d'habitation est annoncée à horizon 2021. Suite au rapport de la mission présidée par Alain Richard et Dominique Bur, le gouvernement a annoncé que l'hypothèse privilégiée est le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes. Dans cette hypothèse, les EPCI se verraient transférer une fraction d'impôt national qui resterait à définir (TVA ? etc.). Les contours de la réforme peuvent encore fluctuer (aucun arbitrage définitif n'a été annoncé) et devraient faire l'objet d'un texte législatif spécifique en début d'année prochaine.

➤ **Impact pour la Métropole Rouen Normandie**

La taxe d'habitation représente environ 48 M€ pour la Métropole.

La première partie de la réforme n'a pas d'impact sur les recettes de la Métropole, puisque l'Etat se substitue aux contribuables via le dégrèvement mis en place.

La suppression à horizon 2020-2021 pose en revanche la question du dynamisme des ressources qui viendront compenser cette disparition, et de la pérennité des compensations.

De multiples partenariats accompagnent activement les projets de la Métropole

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et 3,2 M€ ont déjà été perçus.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable : Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques pour un montant de subventions de plus de 5,3 M€.

Outre cette dotation, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ces investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud. La convention est aujourd'hui engagée.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain. Près des trois quarts des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées.

La Métropole est également lauréate de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. Plus de la moitié de cette enveloppe est à présent programmée.

Des appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable, contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 58 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant de l'ordre de 142 M€ de subventions de la Région Normandie. 22 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole sont engagées pour un montant de subvention de 43 714 818 € représentant un taux de réalisation de 31 % du montant conventionné. La Métropole Rouen Normandie va par ailleurs s'engager davantage, aux côtés de la Région, en faveur de l'apprentissage par l'intégration de clauses relatives à l'apprentissage dans les marchés et au sein de l'EPCI et de ses communes membres.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 signé avec le Département de Seine Maritime porte sur 16 actions pour un montant total de coût de projets de 76,9 M€ HT et une subvention attendue de 24 M€. 10 opérations ont été conventionnées pour un montant de subvention de 7 996 524 € représentant un taux de réalisation de 33 % du montant conventionné. Un avenant doit être élaboré avec le Département, notamment afin d'intégrer au contrat la part de financement que celui-ci allouait au SDE pour le territoire métropolitain.

II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

La Métropole Rouen Normandie présente à fin 2017 des équilibres financiers satisfaisants.

EPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE (tous budgets confondus)

	2015	2016	2017
En M€	111	114	107

En 2017 le niveau de l'épargne brute de la Métropole est en légère diminution pour atteindre 107 M€ en 2017 et s'élève à 18,7 % des recettes de fonctionnement hors cession. Ce ratio reste élevé et est supérieur à la moyenne 2016 des communautés d'agglomération (13,2%) et reste très légèrement inférieur à la moyenne des Métropoles (19,5%).

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017	Variation N-1
En M€	434,1	443,4	463,9	+4,6%

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	434,1 M€	+ 2,4%	443,4 M€	+ 2,1%	463,9 M€	+ 4,6%
Charges à caractère général	130,2 M€	+ 18,1%	136,9 M€	+ 5,2%	138,7 M€	+ 1,3%
Charges de personnel	66,5 M€	+ 22,4%	78,1 M€	+ 17,4%	81,6 M€	+ 4,5%
Autres charges de gestion courante	122,2 M€	+ 2,2%	119,4 M€	- 2,3%	125,3 M€	+ 4,9%
Charge financière	10,3 M€	+ 31,9%	11,0 M€	+ 7,2%	10,1 M€	- 8,5%
Atténuation de produits	98,1 M€	- 23,6%	92,7 M€	- 5,5%	100,6 M€	+ 8,5%
Autres charges	6,9 M€	+ 78,6%	5,2 M€	- 24,9%	7,7 M€	+ 48,6%

La poursuite des transferts de compétences et d'équipements en provenance des communes et du Département contribue à une progression des dépenses de fonctionnement en 2017. L'année 2019 sera marquée par une nécessaire limitation des dépenses de fonctionnement du fait des nouvelles contraintes issues de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (contractualisation avec l'Etat).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	2015	2016	2017
En M€	163	150	179

L'année 2017 est marquée par un effort d'investissement particulièrement soutenu avec 179,4 M€ de dépenses d'investissement. Cet effort d'investissement a été pour partie autofinancé à hauteur de 74,3 M€ et pour partie financé par une reprise modérée du recours à l'emprunt.

Le niveau des dépenses d'investissement réalisées sur le territoire reste élevé. Il se rapproche de la dernière moyenne constatée pour les autres métropoles mais est supérieur à celui des communautés d'agglomération.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	2015	2016	2017
Années	2,7	3 ,1	3,58

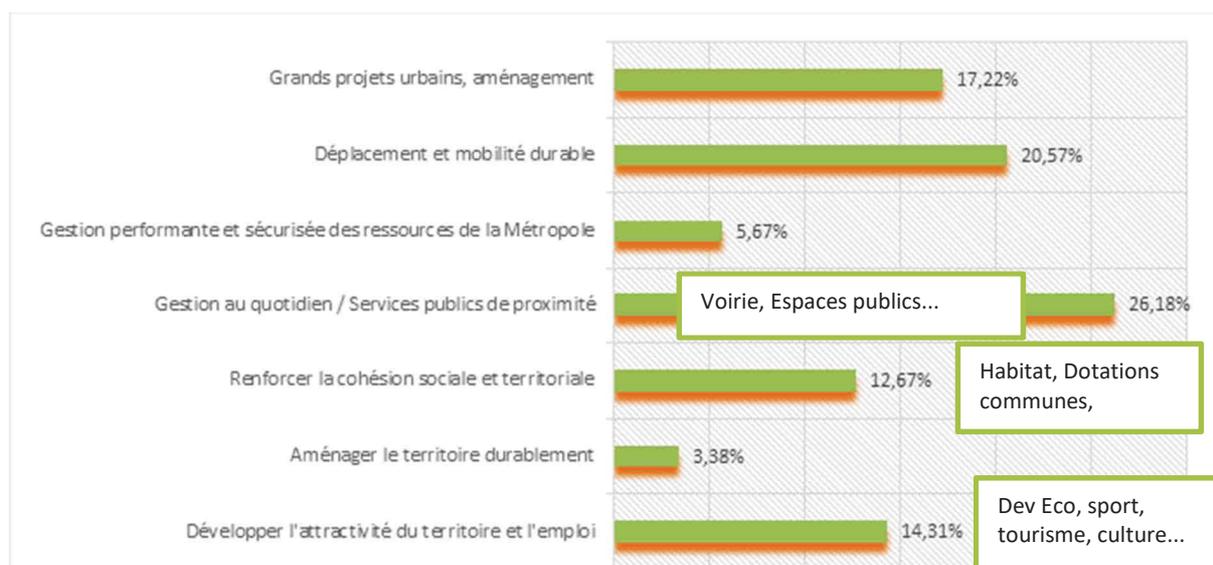
La capacité de désendettement atteint 3,6 années en 2017 et le taux d'endettement s'élève à 82,3%. Ces ratios demeurent plus favorables que ceux des autres Métropoles.

Compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute et d'un recours à l'emprunt modéré, l'ensemble des ratios financiers restent sains. Toutefois, deux facteurs nécessitent une limitation des dépenses de fonctionnement : le financement du programme d'investissement et la contractualisation imposée par L'Etat.

III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie

➤ **Ambitions communes 2030** (hors Eau et Assainissement)

Conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux objectifs prioritaires dans les domaines du développement économique et industriel, et du cadre de vie mais aussi répondre aux nécessités de conservation du patrimoine, aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagements d'équipements existants, pour investir dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'assainissement (évolution des normes), de la mobilité, en matière de protection environnementale, d'accessibilité, de confort des usagers ou de transition énergétique. Incontestablement, la Métropole Rouen Normandie, premier bassin de vie et d'emploi de Normandie et du Nord-Ouest, est engagée dans un profond renouveau. La définition d'une stratégie « Ambitions communes 2030 » est nécessaire à court terme car la préservation de la situation financière de la Métropole impacte la définition de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Un montant plafond de 1,8 Md€ a été arrêté sur la période 2016 - 2025, afin de concilier la pérennité des grands équilibres de la collectivité avec les besoins d'évolution et de transformation du territoire métropolitain. Ainsi, la Métropole a commencé à élaborer un PPI en veillant à conserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans et a priorisé des investissements permettant de réduire les coûts de gestion ou de dégager des ressources à court et moyen termes. Les grands équilibres financiers sont maintenus ; ils se traduisent par une augmentation progressive de la capacité de désendettement de la Métropole qu'il faudra maîtriser.



➤ **Perspectives pour 2019 : Investissements et moyens d'actions de la Métropole**

Maison commune de nos 500 000 habitants, la Métropole Rouen Normandie est la 9^{ème} Métropole de France. Avec elle, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel. La Métropole rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transports en commun), de manière efficace, avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, voirie, logement, équipements), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaires, tourisme) pour créer de nouveaux emplois. A l'échelle régionale, le progrès et le changement d'échelle que provoque la création – depuis le 1^{er} janvier 2015 – de la Métropole sont reconnus et salués de tous, favorisant synergie et mutualisations dans de nombreux domaines mais aussi des propositions audacieuses comme l'expérimentation unique en Europe sur le véhicule autonome, la création de la réunion des musées métropolitains, favorisant in fine la réalisation de projets stratégiques pour le territoire.

Les orientations proposées pour le budget 2019 traduisent la volonté de poursuivre dans cette voie. La Métropole et les 71 communes doivent se projeter avec confiance dans la prochaine décennie. Le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier sur la nature en ville, doit contribuer au dynamisme du tissu économique de la Métropole et créer un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif doit s'accompagner d'une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes.

Solidarité territoriale et soutien aux communes : une priorité

La Métropole construit son action publique avec l'ensemble des communes – elle en est l'émanation-, recherchant systématiquement la montée en puissance et la complémentarité, attentive à obtenir l'accord de tous sur les grands choix politiques de l'institution. Une gouvernance partagée, des modalités de construction budgétaire largement approuvées, une ingénierie au service de tous qui traduisent la volonté maintes fois affirmée de réussir ensemble.

La Métropole conservera en 2019, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. Ainsi, la dotation de solidarité communautaire augmenterait de 4,6 % par rapport au budget 2018, soit + 709 284 € du fait du dispositif de convergence de la TEOM et de la création d'une cinquième part qui serait créée en 2019 pour se substituer aux trois fonds de concours communaux pour les 3 piscines de 50 mètres (Rouen, Grand-Couronne et Mont-Saint-Aignan). La dotation de solidarité passera de 15,4 M€ à 16,1 M€ en 2019, dont 300 K€ pour ces trois piscines.

Par ailleurs, conformément à la législation, l'attribution de compensation (AC) des communes membres a été impactée en 2018 à la suite de l'ajustement des transferts de 2015 et des décisions du Conseil de la Métropole : Aître Saint Maclou, CIDE et le transfert de 3 équipements communaux de la ville de Rouen : Opéra, Ecole des Beaux-Arts (Esadhar) et patinoire du complexe sportif Guy Boissière. Cette dotation reflète les transferts de charges entre les communes et la Métropole. Les montants sont fixés dans le cadre du travail de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges puis approuvés par les Conseils municipaux. Un abattement de 2 M€, au titre des charges de centralité de la Ville de Rouen, a été intégré pour le calcul de l'attribution de compensation de la Ville de Rouen.

Par ailleurs, l'évaluation des transferts liés aux extensions des réseaux électriques a été élaborée. La CLETC devra se prononcer sur les montants mais, à ce stade, aucun montant n'a été déduit des AC des communes.

Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC). La Métropole s'est engagée à abonder ce fonds de 12 millions d'euros sur 5 ans soit un montant total de 60 millions d'euros entre 2016 et 2020.

Ce fonds est réparti en 4 thématiques :

- Accessibilité ;
- Bâtiments communaux ;
- Espaces publics non métropolitains ;
- ANRU (PNRU2).

Ce fonds vise à la fois à soutenir les communes et les entreprises notamment du secteur de la construction et des travaux publics qui dépendent en grande partie des commandes communales. En 2018, le montant des aides au titre du FSIC s'élève à 5,8 M€ (hors ANRU). L'enveloppe du FSIC sera reconduite à l'identique pour 2019. Un taux de 35 % sera retenu.

Les dossiers « ANRU » des communes concernées sont en préparation. Le « FSIC ANRU » pourra, dans ce cadre, être défini très prochainement.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, 682 772 € ont été attribués sur 2018. Il sera proposé de reconduire l'enveloppe à l'identique pour 2019.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une nouvelle aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017. Sur 2018, la Métropole s'est engagée pour un montant de 5 261 267 € pour Saint Etienne du Rouvray, Rouen, Petit Couronne et Malaunay. Sur 2019, une enveloppe de 3 M€ sera proposée.

Développer l'attractivité du territoire et l'emploi

Développement économique, innovations

L'ensemble de l'action économique de la Métropole en 2019 consolidera le partenariat étroit mis en place avec l'écosystème local pour entretenir un environnement favorable à l'émergence et au développement des entreprises sur le territoire, contribuer activement au maintien, à la transformation et à la croissance des emplois et mobiliser sur l'enjeu majeur de la responsabilité sociale et environnementale. Ce partenariat avec l'écosystème est notamment matérialisé par le rassemblement de Rouen Normandy Invest, de la direction du développement économique de la Métropole et de la CCI en un même lieu, l'Opensen, afin de favoriser les échanges, la coordination des interventions et de faciliter, pour les entreprises, l'accès aux services proposés par chacun. Notre conviction assise sur l'importance des investissements privés sur le territoire : notre économie est en pleine renaissance, porteuse d'emplois nouveaux à conquérir

Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la métropole:

L'intervention de la Métropole déjà structurée sera poursuivie autour de trois axes :

L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

Au 30 juin 2018, 56 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les quatre pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création. Elles représentent plus de 230 emplois. En augmentation régulière depuis 2013, le nombre de jeunes entreprises accueillies doit encore progresser en 2019.

La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole restera un acteur actif de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets entrepreneuriaux. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Business School Incubateur, la Métropole renouvellera son soutien en 2019 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire afin de l'aider à consolider son modèle économique.

Par ailleurs, la Métropole renouvellera l'organisation ou l'appui à l'organisation d'évènements en faveur de l'entrepreneuriat. Parmi les cibles prioritaires figurent les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrepreneuriales ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS...) ou les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (les cafés de la création).

La participation à des outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur ou de garantie gérés par des structures d'accompagnement tels que l'ADIE ou la plateforme locale de France Initiative pour financer les projets de création sur le territoire. Sur les trois dernières années, 146 projets ont été accompagnés sur le territoire de la Métropole grâce à ces fonds.

Accueillir et ancrer les entreprises dans le territoire

Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole propose une offre foncière diversifiée et différents dispositifs d'accompagnement. Elle prépare aussi en 2019 les opérations d'aménagement afin d'assurer la production, à moyen et long termes d'une offre foncière conforme aux besoins des entreprises.

En 2018, plus de 10 000 passagers ont transité par la plateforme de l'Aéroport suite aux vols réguliers Rouen Lyon et aussi aux vols Rouen Bastia notamment. L'un des autres atouts de développement à étudier sera la valorisation du foncier de l'aéroport dans une perspective économique.

Compte tenu de l'amélioration de l'équilibre en exploitation, la participation de la Métropole pour l'exercice 2019 sera proposée en légère baisse.

L'offre foncière économique

Le foncier économique est au cœur de l'action de la Métropole pour le soutien au développement économique local. Ce champ d'action s'est accru avec le transfert au 1^{er} janvier 2015 de la trentaine de zones d'activités aménagées et gérées par les communes, les ZAE étant devenues une compétence de plein droit de la Métropole (la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires).

1/ L'aménagement de parcs d'activités attractifs, confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2019.

Le Parc d'activités de la Plaine de la Ronce

La commercialisation du parc d'activités de la Plaine de la Ronce se poursuit avec des cessions qui s'opèrent sur le secteur d'Isneauville mais aussi de Saint Martin-du-Vivier. Le rythme de commercialisation constaté depuis 10 ans à 1.4Ha/an à tendance à s'accélérer depuis l'implantation du siège régional d'Axa.

Afin d'anticiper les besoins en matière de foncier sur ce secteur, le calendrier d'aménagement a été avancé pour permettre une commercialisation des tranches 2 (Isneauville/Fontaine-sous-Préaux) et 3 (Bois-Guillaume) à compter de 2020. Les études de la tranche 2 ont été engagées.

Afin d'anticiper et d'assurer la disponibilité de l'offre foncière sur ce secteur et répondre à la demande actuelle et future, les phases 2 (Isneauville/Fontaine-sous-Préaux) et 3 (Bois-Guillaume) feront l'objet d'une commercialisation à compter respectivement de 2020 et 2021.

Les études sur la tranche 2 ont été engagées dès 2018 et la vocation de ce secteur en activités de petite production / mixte artisanal a été confirmée. La maîtrise foncière est en cours de finalisation.

Sur la tranche 3, l'engagement des fouilles archéologiques interviendra vers le milieu du 1^{er} semestre pour permettre le démarrage des travaux d'aménagement dès que les études seront finalisées.

Une avance de 3,5 M€ à RNA est prévue pour l'acquisition des fonciers de la tranche 3 à la Métropole sur 2019.

Enfin, les études de pré-programmation permettant de définir le programme de l'ouvrage de franchissement de l'A28 ont été engagées et s'achèveront fin 2019. La réalisation de l'ouvrage n'est pas encore programmée.

Le parc d'activités Rouen Madrillet Innovation :

La commercialisation du secteur historique se poursuit en parallèle du développement des secteurs AD 2 au nord et du secteur sud.

2019 verra la cession du secteur parc du Madrillet au promoteur ADIM pour le projet We Hub. Enfin, les études d'extension sur le secteur Petit Couronne se poursuivront.

Le bâtiment du CESI (Ecole d'ingénieur en formations généralistes ou spécialité informatique et organisme de formation professionnelle) sera livré pour la rentrée de septembre 2019. Il accueillera au sein de Rouen Madrillet Innovation ses 1 200 étudiants apprentis ou alternants.

Le parc d'activités Rouen Innovation Santé :

Ce parc d'activités dédié à la santé est situé dans le prolongement du CHU et du Campus Martainville.

La commercialisation des ilots est progressive et tient compte des problématiques de stationnement rencontrées par le CHU.

Elisa Lemonnier à Petit Quevilly:

L'aménagement de la ZAE Elisa Lemonnier (ex SIGRE) à Petit Quevilly, confié à RNA, s'est poursuivi en 2018. Les travaux de dépollution se sont ainsi achevés en début d'année tandis que les travaux de VRD et de démolition seront terminés d'ici la fin de l'année.

La commercialisation du parc d'activités a débuté par anticipation. Des cessions de parcelles sont prévues auprès de 2 porteurs de projet en 2019 et des contacts avancés sont également en cours. Sur ce site, les travaux de construction d'un crématorium débutent fin 2018.

Moulin IV à Cléon:

Le projet de parc d'activités de 7 hectares, pour lequel un permis d'aménager a été obtenu en 2017, est susceptible d'accueillir rapidement des activités, potentiellement en lien avec l'écosystème de Renault.

Le Parc d'activité des Couronnes :

L'entreprise VALGO poursuit l'aménagement et la commercialisation des différents sites d'activités de l'ancienne raffinerie : un parc logistique de 50 hectares, un parc tertiaire de 8 hectares, un parc d'activités mixtes de 12 hectares et un bio-centre de 7 hectares. S'ajoute sur le site une expérimentation en cours d'activité de déconstruction ferroviaire. En 2019 le site comptera 300 emplois. Entre 800 et 1 000 emplois sont attendus à l'horizon 2022.

2/ La programmation de nouvelles offres foncières et la reconversion de friches

Dans un objectif de gestion économe et performante du foncier et d'amélioration de l'environnement sur le territoire, ces zones sont pour l'essentiel aménagées grâce à la reconversion de friches. C'est le cas du vaste secteur Seine Sud, situé à Saint Etienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine, qui par son ampleur, sa localisation et son accessibilité constitue un projet particulièrement stratégique.

Au sein de ce secteur, les démarches nécessaires à l'aménagement de la ZAE du Halage se sont poursuivies et le dossier de réalisation de ZAC a été approuvé par le Conseil métropolitain en mars 2018.

L'aménagement de cette zone reste toutefois suspendu aux résultats des investigations relatives à la présence de composés azotés dans les sols ainsi qu'à l'évaluation des mesures à prendre en phase travaux, afin notamment de sécuriser le captage d'eau potable de la Chapelle. Ces résultats conditionnent également la finalisation de la négociation foncière avec le groupe Saint-Gobain, actuel propriétaire des fonciers.

Des discussions sont par ailleurs en cours avec les services de l'Etat afin de répondre aux besoins de compensation environnementale liés à la relocalisation de l'œdicnème criard.

Sur le secteur de la Sablonnière, le premier semestre 2018 a permis de finaliser un accord avec la SNCF pour l'acquisition des fonciers situés dans le périmètre de la ZAE. La modification du PLU devrait donc arriver à son terme fin 2018.

L'EPF Normandie sera sollicité afin de permettre une prise en charge partielle des coûts de dépollution de la zone par le fonds friches.

S'agissant des travaux, l'année 2019 sera principalement marquée par le démarrage du réaménagement de la rue Cotoni lié à l'accès de la Sablonnière et aux opérations de dépollutions.

Le parc d'activité des Coutures est stratégiquement positionné le long de la RD7 à Cléon, au cœur d'un des pôles industriels les plus importants du territoire métropolitain, et notamment de l'usine Renault dont l'écosystème pourrait se développer. Le foncier y est déjà maîtrisé par la Métropole. Dans l'immédiat, il a été décidé de n'aménager que la partie nord de la zone pour laquelle le dossier de création a été approuvé lors du Conseil métropolitain du 12 février 2018. La mise en compatibilité du PLU et le dossier de réalisation devront être finalisés d'ici début 2019.

Les objectifs de l'année concerneront le transfert de l'opération à RNA dans le cadre d'une concession d'aménagement puis le lancement par l'aménageur des études de maîtrise d'œuvre. La Métropole pilotera la mise au point du volet environnemental du projet.

S'agissant de la partie sud de la zone, il a été décidé de ne pas engager les études pré-opérationnelles compte-tenu des contraintes du site.

S'agissant de la résorption d'anciennes friches, un marché cadre d'études a été lancé mi-2018 afin de réaliser une mise à jour du plan guide de Seine-sud, notamment sur les volets de développement économique liés aux outils multimodaux ainsi que sur les aspects environnementaux.

Par ailleurs, plusieurs sites (Les Essarts, Amfreville-la-Mivoie,...) font l'objet de réflexions entre la Métropole, les communes et des partenaires extérieurs. En fonction de la maturité des échanges, une ou plusieurs études urbaines pourraient être amenées à démarrer en 2019.

Rouen Vallée de Seine Logistique :

Dans le cadre du projet de plateforme de distribution Rouen Vallée de Seine Logistique, le GPMR a engagé depuis 2014 l'aménagement de RVSL Amont. Des difficultés techniques, et notamment la mauvaise qualité des sols engendrent des surcoûts. La Région, l'Etat et la Métropole sont sollicités pour maintenir un niveau de redevance compatible avec les loyers du marché et garantir le positionnement commercial des 22 hectares de foncier à l'échelle de l'axe Seine dès 2020. La Métropole apportera son soutien financier en 2019 à ce projet majeur d'attractivité de l'offre portuaire rouennaise pour la filière conteneurs.

3/ L'identification de disponibilités foncières à vocation économique.

Afin d'optimiser et de rationaliser la consommation foncière, le travail d'identification de nouveaux fonciers à vocation économique en milieu diffus et d'analyse de leurs potentialités, engagé en 2017 sur une partie de la rive sud et sur le territoire Austreberthe - Cailly, a été poursuivi en 2018.

Sur la rive sud, 177 hectares potentiellement valorisables à court, moyen ou long terme ont été identifiés dont 96 sont la propriété du GPMR. Plusieurs ilots à vocation industrielle ou logistique sont immédiatement valorisables. D'autres ilots seront mis sur le marché dès 2019 par le GPMR après la réalisation d'études environnementales. Un dernier ensemble devra faire l'objet d'un schéma d'aménagement assorti d'un mode opératoire et d'un bilan financier qui sera réalisé en 2019 afin de permettre une mise sur le marché à plus long terme.

Dans la vallée du Cailly, des études de faisabilité seront menées au premier trimestre 2019 dans l'objectif d'assurer la valorisation commerciale des ilots les plus porteurs. En complément de ces premières démarches et dans la même logique, l'identification et la valorisation de fonciers diffus sur le plateau du Robec sera engagée en 2019.

Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

Avec quatre dispositifs - dynamique immobilier, dynamique immobilier ESS, dynamique location, dynamique location ESS - qui seront reconduits en 2019, les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois, seront accompagnés en subvention. Une enveloppe de 790 000 € sera consacrée aux aides directes aux entreprises et permettra de faire levier sur les aides régionales pour les investissements immobiliers.

Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La Métropole compte parmi les territoires à l'échelle régionale et nationale engagés en faveur de l'ESS et soutient l'écosystème qui intervient auprès des entrepreneurs sociaux. Comme en 2018, elle adhèrera à un réseau national, le RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire) qui compte 114 collectivités adhérentes. En 2019, elle reconduira son adhésion à l'ADRESS qui a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires en Normandie et réunit plus de 60 adhérents. Elle continuera d'appuyer l'intervention de la Chambre Régionale de l'ESS dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire et le repérage de projets ESS en émergence sur le territoire métropolitain.

La mobilisation des entreprises sur les enjeux sociétaux et environnementaux

La commande publique est un levier d'insertion des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Elle permet concomitamment de développer des relations constructives avec les entreprises autour de démarches socialement responsables. La Métropole épaula de nombreux acheteurs publics (communes, bailleurs sociaux, RNA, URSSAF).

A mi-2018, la Métropole a suivi 94 marchés clausés impliquant 69 entreprises générant plus de 80 000 heures d'insertion au bénéfice de 146 salariés. La mise en œuvre progressive des opérations NPNRU en 2019 devrait encore alimenter cette mobilisation.

La Métropole, en animant le réseau des 15 ESAT – EA présents sur le territoire, peut plus facilement identifier les marchés pouvant faire l'objet d'une réservation au secteur projeté. Le site internet de présentation de ces établissements qui permet de relayer la demande de prestations formulées notamment par des entreprises engagées socialement, fera l'objet d'une actualisation en 2019.

En 2018, la mobilisation des entreprises sur la COP 21 a permis de recueillir de réels engagements en faveur de la transition énergétique. Nombre d'entreprises, notamment des PME et TPE, restent encore à sensibiliser. Après l'étape du forum du 29 novembre, le recueil des engagements de nouvelles entreprises et coalitions sera poursuivi tout au long de l'année 2019. La pérennisation d'un partenariat à moyen terme sera un enjeu majeur de 2019.

Les services de Rouen Normandy Invest

En 2019, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera reconduit afin de poursuivre son action en faveur de la valorisation du territoire: présence dans les conventions d'affaires et les salons, réalisation de supports de promotion territoriale, organisation de rencontres économiques... Dans la droite ligne des résultats de l'enquête de notoriété menée en 2017, l'Armada constituera un temps fort pour RNI qui devra profiter de ce grand évènement pour mener les actions de prospection et de promotion (animation de soirées de mobilisation, invitation de prospects et organisation de visites économiques).

Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Une réelle dynamique est née sur le Campus du Madrillet à l'issue de l'étude pilotée par l'INSA en étroite concertation avec les établissements, les acteurs économiques, la Métropole et la Région. Les recommandations, remises en avril 2017, ont permis de construire un plan d'actions pour le campus et conduit les acteurs (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, acteurs économiques et collectivités) à se structurer par la création, en juin 2017, de l'Association Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie afin d'aboutir à l'émergence d'un pôle international d'attractivité.

Cette structuration a contribué à faire du projet « Rouen Normandie mobilité intelligente pour tous », porté par la Métropole, l'un des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation Grande ambition » (TIGA) du 3ème volet du Programme d'investissement d'avenir (PIA3). Le Campus a également été lauréat de l'AMI du CNOUS relatif à la dynamisation de la vie de campus dont la dotation de 121 500 € permettra la réalisation de trois actions : mobilisation des associations, mise en œuvre d'un concours de projets étudiants pour transformer le campus et accueil d'une résidence d'artistes.

Les travaux ont également débuté sur les autres axes identifiés : création d'un équipement sportif complémentaire, réalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement, d'une étude de requalification des espaces de l'INSA et de l'Université, d'un schéma directeur de la restauration, création d'une marque campus et des outils de communication associés, développement de la Maison Normande des Sciences du Numérique.

A l'image de la cette démarche, une réflexion globale concernant le positionnement stratégique des autres campus métropolitains doit être menée. L'objectif est ainsi d'assurer la dynamisation des différents campus structurants à l'échelle de la Métropole en gérant, voire en anticipant, les évolutions auxquelles ils doivent faire face.

Au-delà de ses spécificités et problématiques propres, le positionnement du Campus de Mont-Saint-Aignan est plus que jamais central pour maintenir son attractivité et renforcer sa visibilité. Ce sujet est d'autant plus d'actualité que le rapprochement des universités normandes est à l'étude. Les choix de réorganisation s'appuieront sur le positionnement et la lisibilité des différents sites.

Il en va de même pour le Campus Martainville qui doit lui aussi gagner en visibilité pour affirmer la qualité de ses formations et mieux valoriser ses secteurs d'excellence.

A l'instar de la démarche menée sur le campus du Madrillet, un travail à mener conjointement avec l'ensemble des parties prenantes est à organiser dès 2019 pour rassembler les acteurs autour de projets de campus partagés et affirmés.

Ces actions seront accompagnées par la poursuite des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur tels que l'Université ou la Communauté des établissements d'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen (CESAR) pour la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des futurs étudiants, des cadres et des entreprises.

Mettre en valeur les atouts touristiques du territoire et les équipements

En 2019, l'Armada fêtera ses 30 ans. Événement incontournable de notre Métropole, ce rassemblement de vieux gréements et de bateaux durant près de 10 jours sur les quais de Rouen sera l'occasion de valoriser une fois de plus le territoire, de montrer aux visiteurs le changement opéré depuis la dernière édition et de découvrir les nombreuses réalisations entreprises. Au-delà de la subvention de 1 M€ accordée par la Métropole, notre collectivité s'engagera aux cotés de l'association par le renforcement des transports en commun, par la prise en charge d'un certain nombre d'équipements non pérennes nécessaires à la bonne marche de la manifestation (escalier, encorbellement). En parallèle, un certain nombre d'actions d'information et de valorisation de territoire sera mis en place durant l'évènement : installation d'une barge sur la Seine, d'un village « tourisme » ainsi qu'une fresque géante à colorier le long du 108. Autant d'animations qui contribueront à la réussite de cette opération mais aussi et surtout à la valorisation des grandes compétences de la Métropole Rouen Normandie. L'Armada 2019 verra par ailleurs une mobilisation inédite des milieux économiques, sous l'impulsion de RNI, en faveur de l'attractivité et du développement du territoire.

Notre patrimoine est unique : la valorisation de l'Aître Saint Maclou se poursuivra en 2019. Les travaux de restauration en cours, qui doivent s'achever fin 2019, intègrent le projet du Pôle Céramique Normandie qui sera soutenu pour la troisième année par la Métropole afin de formaliser son modèle économique. Ils intègrent aussi le projet de Média Restauration retenu en juin 2018 à l'issue d'une procédure d'appel à projet qui conjugue espaces de restauration et de dégustation et galerie d'art contemporain.

Pour sa part, Rouen Normandie Tourisme et Congrès, soutenu par la Métropole, concentrera son activité sur les actions commerciales et la promotion touristique du territoire en capitalisant sur les excellents retours des Rendez-vous en France mais aussi avec le temps fort de l'Armada. Il déploiera par ailleurs de nouveaux outils numériques pour s'adapter en permanence aux nouvelles attentes des visiteurs.

Depuis plusieurs années, la Métropole s'attache à développer et valoriser une offre de tourisme de nature qui sera poursuivie en 2019 avec la réalisation des investissements nécessaires à la création du grand tour de Rouen à VTT et au développement des services et aménagement le long du tracé de la Seine à Vélo.

De même, les outils nécessaires à la mise en tourisme de la route des fruits dans la Boucle de Jumièges seront construits en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Depuis fin 2018, un nouveau délégataire assure la gestion du port de plaisance : son projet s'attachera dès 2019 à conquérir de nouveaux plaisanciers et à développer l'accueil d'une clientèle touristique dans le cadre de partenariats (organisation de circuits touristiques en bateaux).

Son engagement à obtenir le label qualité tourisme, en plus des certifications *Port Propre et Pavillon Bleu* devrait réellement mettre en valeur l'ensemble des investissements réalisés par la Métropole depuis 2013 et modifier durablement l'image du port.

L'amélioration de l'accueil des camping-cars figure aussi au rang des priorités pour 2019. Au-delà des emplacements aménagés sur le site du port de plaisance, le nombre et la qualité des sites existants ne correspondant pas aux attentes des touristes et aux standards d'une Métropole touristique. Aussi, de nouvelles solutions foncières seront mises à l'étude dans l'objectif de présenter un projet dans le courant de l'année. Une offre spécifique sera mise en place pour l'Armada.

Réunion des musées métropolitains (RMM)

Trois ans après le transfert des musées de la Ville de Rouen et du Département situés sur le territoire de la Métropole, l'année 2019 sera marquée par la poursuite du PPI musées, qui entre dans des phases très concrètes en particulier pour ses trois principaux volets. Le centre de conservation mutualisé à Déville-lès-Rouen représente un coût d'opération de 6,5 M€ HT. Les études complémentaires du programmiste sur le bâti vont permettre de finaliser l'étude et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre. La livraison est prévue au premier semestre 2022.

A cette date commencera le mouvement des œuvres vers le centre de conservation. Ce chantier des collections, incluant des opérations de traitement et de conditionnement, a fait l'objet d'une première modélisation. Il s'étendra sur une période de 18 mois.

Le nouveau Projet scientifique et culturel (PSC) du site Beauvoisine, fusionnant les Antiquités et le Muséum, fera l'objet en 2019 d'intenses consultations auprès de la population, de personnalités qualifiées, et des services de l'Etat. Le programmiste sera recruté début 2019. La livraison de ce nouvel équipement, pensé comme un lieu de loisir, d'accès au savoir et de sensibilisation à la protection du patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, est prévue en 2025.

Par ailleurs les investissements se poursuivent sur l'ensemble des bâtiments, notamment au musée des Beaux-Arts (verrière, électricité) et au musée de la Céramique (fin des travaux 2019).

En matière de programmation, l'année 2019 sera marquée par plusieurs temps forts : expositions, manifestations et initiatives en direction des publics.

Sur le plan de l'innovation, la RMM est la première institution muséale à avoir adopté en 2018 une charte Egalité femmes-hommes. Cette démarche se poursuit en 2019 avec la commande d'un référentiel de 100 personnalités féminines intéressant les collections métropolitaines.

Enfin, 2019 sera marqué par l'aboutissement de la démarche d'accompagnement du changement (M.O.N.E.T.), menée avec les agents, le cabinet Algoé, et les organisations représentatives, qui vise à mettre en adéquation le calendrier stratégique de la RMM, les organisations et les moyens.

Valorisation du patrimoine et du cadre de vie

Avec la Ville de Rouen, une action publique résolue a permis une mutation de grande ampleur de notre paysage métropolitain avec la rénovation et l'embellissement du cœur historique de Rouen, la promenade fluviale sur les quais Rive gauche, Grand Prix National du Paysage 2018 etc. Ces transformations urbaines impactent très favorablement l'attractivité de notre territoire.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité. Cette ville médiévale attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international. Des crédits importants seront proposés en 2019 (CP) pour la poursuite des travaux (de voirie et d'accompagnement et des concessionnaires).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Cœur de Métropole	35 325 000	4 431 539	13 828 851	14 047 574	3 017 036

Manifestations et équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe une politique visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie.

Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

C'est ainsi que la Métropole contribue au développement de *Spring* piloté à l'échelle régionale par les 2 pôles consacrés au cirque en Normandie (le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg) en organisant la déclinaison métropolitaine de ce festival dédié au cirque contemporain, qui représente à elle seule les deux-tiers de la fréquentation régionale. Dès sa deuxième édition en 2018, cette manifestation qui a vocation à programmer des artistes internationaux, nationaux et locaux dans les équipements culturels identifiés mais aussi dans des lieux parfois moins conventionnels voire insolites, notamment dans les petites communes, a trouvé un réel écho auprès des habitants avec qui des actions de proximité sont menées. Sur la base de ce succès, il sera proposé en 2019 de confirmer le budget alloué à ce festival

unique en France pour renforcer les partenariats étroits déjà engagés avec les communes et les acteurs culturels du territoire.

Cathédrale de lumière rentrera en 2019 dans sa 7^{ème} année avec une nouvelle création sur les grandes épopées maritimes en écho à l'Armada.

Fortes de leur succès auprès des habitants et des touristes, les projections monumentales aujourd'hui incontournables, seront complétées pour la 3^{ème} année consécutive, par une programmation culturelle plus large en juillet et août, composée de spectacles, de visites et d'animations.

La 9^{ème} édition des Visites d'ateliers d'artistes ponctuera la rentrée en septembre.

Au titre du label *Villes et pays d'art d'histoire*, l'année 2018 a été marquée par l'exposition *Cités jardins / Cités de demain* organisée à la Fabrique des savoirs à Elbeuf qui a rencontré un réel écho médiatique et su sensibiliser élus et habitants à ces ensembles urbains souvent méconnus. En 2019, la Métropole continuera à proposer des actions de connaissance, de valorisation et de médiation (visites, ateliers, éditions) autour de l'histoire du patrimoine et de l'architecture à l'échelle des 71 communes, en organisant notamment les Journées Européennes du Patrimoine qui enregistrent chaque année des records de fréquentation (65 000 visiteurs en 2 jours).

Enfin, en 2018, la Métropole a souhaité engager avec ses partenaires institutionnels une réflexion sur la candidature du territoire au label *Capitale Européenne de la Culture* en 2028. Cette réflexion qui se poursuivra en 2019 permettra de décider collectivement de l'opportunité de concrétiser cette volonté. Les résultats en 2019 de l'étude confiée à l'Université de Rouen sur les pratiques culturelles des jeunes de 16 à 29 ans seront l'occasion d'alimenter cette réflexion. Une association « de préfiguration » serait mise en place début 2019.

La participation financière aux équipements a été marquée en 2018 par le transfert de l'Opéra de Rouen Normandie et de l'Esadhar (Ecole Supérieure d'Art et de Design le Havre-Rouen) à la Métropole qui se substitue ainsi à la Ville de Rouen. Ces transferts confortent la Métropole dans son implication sur les équipements emblématiques de son territoire.

Les autres contributions aux équipements et aux manifestations seront maintenues :

- aux établissements d'enseignement artistique : écoles de musique et conservatoire via le versement d'une part de la DSC ; au Cirque Théâtre d'Elbeuf ; au 106 ainsi que son festival Rush, qui remporte d'année en année un succès grandissant ; à la Régie des équipements culturels (Historial et Tour Jeanne d'Arc, Panorama XXL) qui proposera notamment, un nouveau panorama sur le Titanic, et au donjon, un escape game nouvelle génération alliant énigmes et réalité augmentée ;
- aux festivals du Livre Jeunesse, Viva Cité, Normandie Bulle, Terres de Paroles, ainsi qu'à Normandie Impressionniste dans son format renouvelé.

Les actions de médiations culturelles habituellement proposées seront plus particulièrement concentrées dans les petites communes et dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Politique sportive

Avec plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où le sport représente un levier majeur d'attractivité, d'animation, de cohésion et de vitalité du territoire.

La politique sportive de la Métropole, qui complète celle des communes, vise plusieurs objectifs en 2019 :

- atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs en confortant la place et le rôle de son palais des sports, en réhabilitant la patinoire Guy Boissière à Rouen, en poursuivant la modernisation du stade Robert Diochon et en soutenant ses communes membres dans la construction et la rénovation d'infrastructure sportives (FAGIP, FSIC). Elle souhaite dans ce cadre favoriser le maillage d'équipements contribuant à dynamiser les disciplines et à promouvoir l'excellence sportive du territoire métropolitain.
- Poursuivre l'animation et la promotion du territoire en accompagnant les principales manifestations nationales et internationales tant dans ses équipements que dans les équipements communaux à l'instar en 2018 des mondiaux de Handball au Kindarena, de la coupe d'Europe de Hockey à la patinoire de Rouen ou encore du meeting d'athlétisme au stade Adret de Sotteville-lès-Rouen. Ces organisations ont contribué au rayonnement de la Métropole à l'échelle nationale et internationale. Comme chaque année la Métropole accompagnera en 2019 plus de 35 manifestations qui valoriseront les potentialités de la Métropole dans l'accueil de ces grandes compétitions.
- Soutenir l'activité des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole et au-delà jouent un rôle fédérateur sur le territoire. La Métropole accompagnera en 2019 près de 50 clubs sportifs par un soutien financier pour leurs équipes évoluant au niveau national et international et pour la réalisation, à la demande de la Métropole, de Missions d'Intérêt Général visant le développement du sport chez les jeunes, l'intégration, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations ...
- Poursuivre sa politique d'aide aux clubs visant à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en maintenant son dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Ce dispositif, créé en 2016, a déjà permis à 21 associations sportives de se doter des matériels nécessaires à cet accueil.

Maintenir et développer les animations « Rendez-Vous sport de la Métropole » qui a permis de proposer à plus de 60 000 personnes, des activités physiques, encadrées par des professionnels, accessibles à tous et gratuites. La volonté de la Métropole est de rendre le sport accessible à tous.

Aménager le territoire durablement

Déplacements et mobilité durable

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements continue son évolution. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacement durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

L'investissement diminuera en 2019 par rapport à 2018 car la majeure partie du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord aura été réalisée fin 2018. Les crédits prévus serviront principalement à la poursuite des travaux engagés en 2018 et à la maîtrise d'œuvre afférente.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Arc Nord Sud /T4	97 186 699	7 619 937	51 196 000	22 150 000	16 220 762

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2019 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : acquisition de matériels roulants (10 cars scolaires, 12 bus articulés, 3 bus standard), opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (gros entretien du système de freinage des rames de tramway, couverture des ateliers, aménagement des voies traversantes, rénovation d'appareils de voie, ...), poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des contrôleurs et modules sonores, traitement des points noirs sur le réseau des bus, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc... Des dépenses seront également prévues pour la construction d'un atelier de maintenance bus pour la régie des TAE à Caudebec-lès-Elbeuf.

Les investissements proposés pour 2019 concerneront également la réalisation d'un aménagement cyclable sur l'ancienne voie ferrée entre Duclair et Le Trait, la requalification d'une partie de l'ex-RD 6015 à Maromme, la pose de panneaux sur l'itinéraire « la Seine à vélo » et les aménagements des abords de la gare de Rouen rive droite. Des crédits sont également prévus pour les études relatives à la liaison en transports commun entre le CHU et la place du Boulingrin et à l'aménagement de la ligne F1 au sud, entre le jardin des plantes et la place des Bruyères ainsi que pour la liaison entre l'A28 et la route de Neufchâtel à Bois-Guillaume.

Des études et de premières réalisations seront également mises en œuvre en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives sur les sujets suivants :

- schéma directeur des espaces publics et mobilités actives,
- stationnement des vélos,
- quartiers démonstrateurs de la ville apaisée,
- logistique urbaine,
- co-voiturage,
- zone à faible émission (ZFE),...
- En outre, les études menées dans le cadre du projet TIGA se poursuivront, en particulier celles concernant la mise en place d'une plateforme MAAS (mobility as a service).

2019 verra également la poursuite de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la continuité de la prise de la compétence en juin 2011 par la CREA (en anticipation des évolutions législatives).

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole montera en puissance avec notamment la poursuite des études de maîtrise d'œuvre du parking de l'Hôtel de ville de Rouen en vue de travaux en 2020.

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en terme de sécurité. Des crédits seront prévus sur 2019 notamment pour la dalle portée de la RD 63 à Saint-Paër, le pont Boieldieu (peinture et aménagements de surface). Par ailleurs, les traversées de Seine en mode doux doivent être améliorées. A Rouen, une expérimentation de navettes fluviales sera engagée en 2019. Parallèlement, le marché de maîtrise d'œuvre pour une passerelle piéton/vélo sera lancé afin de clore les études engagées en 2015. Une réflexion est ouverte sur les usages du pont Jaurès entre Elbeuf et la Gare de Saint-Aubin qui pourrait se traduire par des crédits d'études sur 2019. D'autres travaux seront également pris en compte pour des opérations de gros entretien. En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen se poursuivront en lien avec la SNCF.

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la sécurité et de la circulation routières.

Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de la sécurité de tous les modes de déplacement par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan de l'accidentologie sur son territoire et analyse en permanence chaque point d'accident grave, en lien avec les Elus locaux, pour renforcer la sécurité si besoin. Ce travail fait l'objet, depuis mi 2018, de la mise en place d'une Commission métropolitaine de sécurité routière qui se réunit 2 à 3 fois par an.

En outre, une attention particulière sera apportée en 2019 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information en temps réel.

Urbanisme et planification

Dans la continuité de l'adoption du SCoT, la Métropole a lancé dès 2015 l'élaboration du PLU intercommunal suite au transfert de la compétence.

Cette démarche s'inscrit désormais dans le contexte plus global de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la Vallée de la Seine, ainsi que de la conférence des territoires, qui voit un approfondissement de la coopération entre la Métropole, son partenaire du pôle métropolitain l'agglomération Seine Eure, ainsi que les EPCI voisins, sur les enjeux de l'aménagement de ce bassin de vie et d'emploi, en lien étroit avec l'Agence d'urbanisme.

Les travaux sur le PLUi se sont poursuivis en 2018 avec le chantier réglementaire et la co-construction, en partenariat très étroit avec les communes, du zonage, du règlement écrit et des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Une première version de zonage et de règlement a été transmise à chaque commune au printemps 2018 et un dossier complet leur a été adressé en octobre.

Les actions de concertation publique et les outils de communication (ateliers, ballades, exposition, débats en ligne...) ont permis d'informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche et de recueillir leurs contributions. Les crédits engagés en 2018 ont permis de rémunérer les AMO générale et technique et des prestations liées aux études cavités souterraines et ruissellements.

L'année 2019 doit permettre l'arrêt et l'enquête publique du PLUi, en vue d'une approbation en février 2020.

Constitution de réserves foncières

La Métropole poursuit en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet métropolitain.

Le plafond d'encours autorisé dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF) conclu avec l'EPFN est de 24 000 000 € et génère une obligation annuelle de rachats égale à 10 % de ce plafond, soit 2 400 000 €.

Le stock détenu dans le cadre du PAF, qui était de 18 600 000 € au 31 décembre 2017, devrait s'établir à environ 17 300 000 € fin 2018, compte-tenu des rachats réalisés en 2018 (rachat du site Spie à Déville par la Commune de Déville et du site Elisa Lemonnier par RNA). En termes d'acquisitions nouvelles, l'année 2018 devrait également être marquée par l'achat des fonciers SNCF situés dans le périmètre de la ZAE de la Sablonnière (Seine Sud).

Une partie de ce stock concerne également le quartier Rouen Flaubert pour lequel la SPL Rouen Normandie Aménagement devrait procéder en 2019 aux premiers rachats.

L'année 2019 devrait également être marquée par la sortie du PAF des îlots Schocher et Chanzy, à Elbeuf (rachetés respectivement par un promoteur et par la SAIEM d'Elbeuf).

Grands projets urbains, aménagement

Avec Rouen Seine Cité, la Métropole porte en lien avec ses partenaires (au premier rang desquels la Ville de Rouen) un projet ambitieux, à plusieurs pôles, de reconfiguration du centre de la Métropole du XXIème siècle et un nouveau rapport à la Seine.

Comme pour les grands projets économiques, elle s'appuie dans ce domaine, en plus de ses propres compétences, sur la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA), à qui elle confie la réalisation et la commercialisation d'une partie de ces projets, à travers des mandats d'études ou de travaux ou des concessions d'aménagement.

L'année 2019 sera marquée par des travaux de voiries anticipés (secteur nord du boulevard Béthencourt), la fin de l'acheminement des terres pour les remblais (phase 1 pour les besoins de l'opération Rouen Flaubert) et le démarrage de l'aménagement de l'îlot Rondeaux « B », comportant 45 000 m² de plancher (bureaux, logements et services) et nécessitant le rachat du foncier auprès de l'EPFN.

Les études concernant l'aménagement de l'îlot A avenue Jean Rondeaux seront poursuivies ainsi que les études phase projet du futur canal (pour un démarrage des travaux du secteur au sud du boulevard Béthencourt après l'Armada).

Les études et les modalités de consultation pour une cession et/ou commercialisation du triangle Béthencourt sont en cours avec 2019 comme objectif pour arrêter le choix du projet.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Quartier Rouen Flaubert	220 000 000	35 334 877	4 440 339	8 092 240	172 132 544

Les travaux de restructuration du parking du Pôle multi-services, destinés entre autres à l'approvisionnement des silos à grain et nécessaires au déploiement de Rouen Flaubert, font l'objet du partenariat foncier et d'aménagement qui unit la Métropole et le GPMR.

Le réaménagement du parking du Pôle multi-services, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du GPMR mais pris en charge financièrement par la Métropole démarrera au second semestre 2019, après l'Armada.

La démolition du hangar 121, nécessaire à ces travaux, sera assurée par l'EPFN dans le cadre du fonds friches. Elle devrait être terminée fin 2018.

La deuxième phase d'aménagement des bords de Seine en aval du Pont Guillaume le Conquérant a été engagée en 2018 afin de permettre l'ouverture au public de la totalité de la presqu'île Rollet courant 2019.

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole.

La contribution globale de la Métropole est de 30 000 000 €. Son règlement s'échelonne de 2018 à 2025. Un premier versement de 1 875 000 € est inscrit en 2018 et un règlement de 2 250 000 € est à ce jour programmé pour 2019.

Les marchés engagés dans la phase de stratégie et de programmation du projet Saint-Sever Nouvelle Gare seront soldés à la fin de l'année 2018.

Une mission d'AMO a été lancée sur le thème des espaces publics et de nature en centre-ville rive gauche de Rouen afin d'établir un programme de requalification de ces espaces. Une mission d'architecte/urbaniste-conseil doit également être engagée afin d'accompagner la rénovation du patrimoine bâti du centre d'affaires Saint-Sever.

Les dépenses d'investissement à programmer en 2019 sont susceptibles d'évoluer en fonction des arbitrages attendus sur le projet LNPN et des réflexions en cours sur les modalités de son portage.

Autre projet majeur, le parc du champ des Bruyères est entré en phase opérationnelle avec l'attribution des lots de travaux d'aménagement au 1^{er} semestre 2018 et l'attribution des lots liés aux bâtiments fin 2018.

L'année 2019 sera caractérisée par un niveau d'investissement soutenu, en vue d'une livraison de cet équipement en 2020.

La reconstitution de l'offre sportive se poursuivra en 2019 avec le lancement par la Ville de Rouen des études de conception des 2 terrains restant à réaliser, pour des travaux prévus en 2020.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Parc Urbain des Bruyères –Parc du Champ Libre	22 389 005	1 131 288	4 440 339	9 000 000	8 267 378

Environnement

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. Les actions prévues en 2019 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci de l'innovation de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent d'un environnement préservé un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La métropole vertueuse, c'est aussi la métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le nouveau programme d'actions de la Charte Agricole de Territoire pour la période 2018-2021 adopté le 6 novembre 2017 est engagé avec deux actions prioritaires :

- L'animation du Projet Alimentaire de Territoire qui réunit près de 130 acteurs, producteurs, consommateurs, distributeurs et transformateurs à l'occasion de 7 ateliers devant conduire à un plan d'action précis. Celui-ci permettra d'augmenter la demande des consommateurs (cuisines centrales, restaurateurs, citoyens) en produits locaux de qualité et de structurer les filières de production et de transformation pour y répondre.
- La mise en place de l'observatoire foncier avec la profession agricole, les institutions et associations compétentes afin de favoriser l'installation de projets concourant tant à la préservation de la ressource en eau qu'à l'alimentation en produits locaux de qualité.

Le soutien au secteur agricole local sera renforcé à la faveur du nouveau Plan stratégique à horizon 2025 du Marché d'Intérêt National. Ce plan stratégique en 4 axes vise à faire du MIN un acteur majeur de l'approvisionnement des détaillants et commerçants du territoire en produits frais de qualité et en nouveaux produits agricoles locaux : l'ouverture du box fermier à l'automne 2018 géré par une association regroupant les associations 'Local et Facile' et 'Nos Paysans Normands' illustre ce positionnement. En 2018, les principaux travaux ont concerné des aménagements de quais de distribution pour des entreprises existantes.

Sur le dernier trimestre 2018, la réhabilitation d'un bâtiment pour le transformer en bâtiment logistique permettra l'emménagement de la Brûlerie Jeanne d'Arc et l'arrivée de nouveaux clients dont le besoin est constitué de laboratoires ainsi que l'aménagement de locaux pour une société qui connaît un fort développement depuis sa création et qui souhaite agrandir sa surface d'utilisation.

Le volet performance logistique du plan, engagé notamment avec l'implantation d'un opérateur qui mutualise les approvisionnements en fruits et légumes en provenance du sud de la France, se poursuivra en 2019, tant sur la logistique longue distance que sur la mutualisation de livraisons des commerçants de centre-ville.

En 2019, le MIN poursuivra ses investissements à hauteur de 750 000 € pour mieux répondre aux besoins des entreprises, optimiser les bâtiments et le foncier existants, et accueillir de nouveaux opérateurs conformément au plan stratégique. Le principal investissement de l'année sera la construction du bâtiment « Acheteurs ».

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2016 et à nouveau en 2018. En 2019 le déploiement des actions se poursuit, avec des crédits qui seront proposés notamment pour la poursuite des aménagements sur le site des Terres du Moulin à Vent (milieux silicicoles), le programme de restauration des pelouses calcicoles, ainsi que l'amélioration écologique des zones humides du marais du Trait, du Linoléum à Notre Dame-de-Bondeville et le programme mares. 2019 sera également marquée par le lancement d'un programme de plantation de haies, complémentaire de l'action portée par le SAGE sur les axes de ruissellement, au bénéfice des terrains agricoles des communes ou d'agriculteurs engagés dans des pratiques de gestion durable de leur patrimoine de haies.

Ces programmes seront en partie financés par des subventions du FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2019.

En matière de politique forestière, la restructuration du parc animalier de la forêt de Roumare s'achèvera au printemps 2019. L'année 2019 sera également marquée par l'installation des œuvres du projet « Forêt Monumentale » et par l'aménagement du parcours de santé « Ben Harrati » à Canteleu, accessible aux personnes en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement des maisons des forêts après plusieurs années de baisse se sont stabilisées en 2018, et seront stables en 2019, alors que la fréquentation de ces équipements continue d'augmenter.

Mobilisation pour la COP 21 territoriale

La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Votée le 8 octobre 2018, la politique Climat Air Energie de la Métropole est en voie d'être labellisée Cit'ergie niveau 2.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui sera adopté en 2019, intégrera également l'ambition des acteurs du territoire de la Métropole à travers leurs engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat qui sera signé le 29 novembre dans le cadre de la COP21 locale.

Près de 1 000 engagements concrets des communes, bientôt 10 communes engagées dans la démarche Cit'ergie, une centaine d'entreprises signataires de l'Accord et sans cesse plus de citoyens rejoignant la dynamique de la COP21 locale, sont autant de signes d'un engagement collectif fort du territoire en faveur de la transition écologique. La Métropole, mettra en œuvre son PCAET et soutiendra fortement cette dynamique territoriale unique en France en inscrivant l'accompagnement de ces acteurs locaux dans le fonctionnement des services, le partenariat avec les institutions compétentes et avec l'appui de la Région et de l'Etat dans le cadre de contractualisations ad'hoc à formaliser en 2019.

Transition énergétique et qualité de l'Air

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Fort de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole a réalisé un schéma directeur des énergies ayant permis de définir une stratégie énergétique inscrite dans le PCEAT.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2019 permettra :

- de stabiliser le fonctionnement de la Régie Publique d'Énergie Calorifique créée au 1^{er} janvier 2018 tout en recherchant de nouveaux abonnés sur le périmètre actuel.
- De débiter les travaux sur le réseau de la Petite Bouverie dont la délégation de service publique a été signée le 1^{er} juillet 2018,
- de poursuivre les réflexions sur le développement des réseaux de chaleur et particulièrement celui de la Rive Gauche (extension sur Sotteville-lès-Rouen, Saint-Sever,...).

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions électriques et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront. Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz sera renforcé par un accompagnement spécifique pour le renouvellement du contrat de concession électrique.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, un renforcement des missions de conseil auprès des particuliers sera réalisé pour permettre progressivement l'atteinte des objectifs fixés dans le PCEAT. 2019 permettra également de mettre en application le système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole, dont les études ont débutées en 2018, ainsi que la structuration d'un achat groupé de l'électricité, avec les communes qui le souhaitent, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Enfin, le PCEAT fixant des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables, un dispositif d'accompagnement à l'émergence de ces projets sera proposé ainsi que la réalisation d'une étude de préfiguration à la création d'une société locale dédiée.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'air, outre le déploiement prioritaire du programme « Ville respirable en cinq ans » concernant les actions en faveur d'une mobilité durable et les pratiques vertueuses concernant les modes de chauffage polluant, l'accent sera mis sur la modélisation à l'échelle de la rue des épisodes de pollution à deux jours, l'expérimentation des nouvelles technologies (carte stratégique de l'air, micro-capteurs, communication digitale, sciences participatives...) et la sensibilisation autour des enjeux de qualité de l'air intérieur.

Services publics de proximité

Voirie, espaces publics

Cette compétence récente de la Métropole est devenue un poste de dépenses important pour notre établissement et fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire, ce qui est de nature à améliorer la cohérence des interventions. La voirie, les espaces publics et l'éclairage public s'affirment donc comme d'importants services publics assumés par la Métropole, avec des attentes fortes des habitants :

- Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous ;
- C'est aussi un enjeu économique (avec les dessertes et voiries des zones d'activité) et un levier important pour agir sur l'évolution des déplacements et des comportements en matière de mobilité.

Les dépenses d'investissement pour la voirie sur l'exercice 2019 seront conformes aux PPI construit avec les 71 Maires au sein des conférences locales.

Dans un double objectif de développement et d'économies, la politique de la Métropole en 2019 poursuivra l'optimisation des matériels d'éclairage public par la réhabilitation ou le renouvellement du matériel mais aussi par la réduction de la consommation énergétique, la diminution de la puissance sur les éclairages à certaines heures, la mise à la norme ULOR des nouvelles lanternes d'éclairage ou la pose d'horloges astronomiques dans les armoires équipées en mécanique.

Collecte et traitement des déchets

La réduction à la source et le tri des déchets ainsi que les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et à répondre aux enjeux d'économie d'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Concernant l'organisation, l'année 2018 a été marquée par la création d'un service de prévention du déchet. Cette démarche fera l'objet d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'engagement de la Métropole pour la COP21 doit également se matérialiser par une baisse des déchets générés, tant par les entreprises que par les ménages.

Afin d'agir sur la production, il était prévu en 2018 de sensibiliser sur les « déchets végétaux comme ressources à la parcelle ». En 2019, ces travaux se concrétiseront par une expérimentation par secteurs de 500 foyers sur trois communes : Déville-lès-Rouen, Mesnil-Esnard et Saint Jacques-sur-Darnétal et l'arrêt de la collecte d'hiver pour toutes les communes.

Pour se mettre en mesure de réduire les ordures ménagères à échéance 2020, il est prévu d'agir sur les bio déchets, en lien avec le SMEDAR, la Région et l'ADEME sous la forme d'une collecte limitée, pour débiter, à quelques gros producteurs et la diffusion de pratiques de compostage collectif, pour les ménages.

Cette action sera complétée par un ajustement des fréquences de collecte pour les ordures ménagères à un passage hebdomadaire partout où c'est possible et une répartition plus optimisée des secteurs entre prestataires et régie.

Concernant la qualité du service, il est prévu de partager, sous l'égide de la ville de Rouen, une méthode d'audit, regroupant propreté (compétence ville) et collecte (compétence Métropole), sur un modèle déjà utilisé par des collectivités comparables.

Un questionnaire détaillé va aussi permettre de mieux comprendre les attentes des commerçants de centre-ville, d'adapter le cas échéant le service et de diffuser les bonnes pratiques.

Avec le SMEDAR, la Métropole va participer en 2019 à l'étude globale des flux de déchets et à leurs évolutions afin d'estimer les nécessités d'évolutions des capacités d'incinération et des différents équipements de traitement et de transfert.

Enfin, l'instauration du nouveau règlement de collecte devrait faciliter l'interprétation des règles et l'éventuelle verbalisation par les maires des infractions.

Eau et Assainissement/ Incendie

La régie de l'eau et de l'assainissement conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580 millions d'euros sur la période 2017-2030 avec pour principaux objectifs :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie ;
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable ;
- Une gestion durable et équilibrée :
 - o Gestion du patrimoine (réseau, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté,
 - o Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement du développement de la Métropole, et se programment en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructure de transport et de développements.

Les investissements 2019 en eau potable concerneront ainsi :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux, en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ;
- Des travaux de sécurisation de la production : traitement tertiaire sur le Haut-Cailly, renouvellement des dispositifs d'ultrafiltration de la Jatte et de Fontaine Sous-Préaux...
- Une accélération de l'équipement en compteurs radio afin d'en terminer le déploiement vers 2023 ;
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs ;
- Sur le plan des études, le lancement d'un schéma directeur eau potable à l'échelle de la Métropole et la poursuite des études de modélisation et de recherches d'une ressource en eau à exploiter d'ici 2030.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Fiabilisation de l'alimentation en Eau potable	6 980 577	5 731 909	400 000		848 668

En matière d'assainissement en 2019, les principaux investissements concerneront :

- La poursuite et la fin des travaux engagés en 2017-2018 : première phase du doublement de l'émissaire, réhabilitation/renouvellement des réseaux sur le tracé du T4, travaux cœur de Métropole, Emerald ;

- Divers travaux liés au programme de réduction des rejets en milieu naturel dont la réalisation d'un bassin de stockage à Cléon ;
- La mise en place des réseaux d'assainissement sur la presqu'île Saint Gervais (études en cours).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Pose d'un nouveau réseau en doublement de l'Emissaire d'alimentation de la STEP Emeraude	22 000 000	2 545 216	7 200 000	3 600 000	8 654 784
Extension de la station d'épuration Emeraude	38 140 000	18 614 586	9 100 000	2 020 000	8 405 414

Le financement du programme d'investissements 2017-2030 identifié dans le cadre du contrat passé avec l'Agence de l'Eau passe par la mobilisation adaptée des ressources propres de la Métropole et un accompagnement de l'Agence de l'Eau. Dans ces conditions, il est proposé de faire évoluer le prix de l'eau de 2,5 %, et la redevance assainissement de 5 % en 2018, avec un retour à 2,5 % au-delà.

La Métropole serait ainsi en mesure d'assumer les importants chantiers de la décennie à venir dans le respect de son engagement en faveur d'un « prix juste » de l'eau et de l'harmonisation progressive des tarifs, tout en maintenant un endettement modéré.

Ce plan devra néanmoins être réévalué au regard des décisions de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 11ème programme.

Les actions en faveur de la protection et de la maîtrise de la ressource en eau potable seront poursuivies. La Métropole continuera à soutenir le SAGE dans la nouvelle structure de gouvernance unique GÉMAPI/Ruissellement (futur EPAGE) sur le bassin Cailly Aubette Robec et s'engage à travers sa politique d'aménagement et de développement du territoire à préserver les zones stratégiques pour une alimentation en eau de qualité.

Autres services d'intérêt collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la Métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau, à assurer leur accessibilité et leur signalisation, à réaliser les aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau.

L'année 2018 est la première année de mise en œuvre du règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie et de sa prise en considération lors de l'instruction des permis de construire.

La Métropole va préparer un plan pluriannuel d'investissement pour la défense incendie. Sans attendre, un budget d'environ 1,8 M€ sera proposé en investissement pour faire face aux principales priorités.

Concernant la construction d'un deuxième crématorium intercommunal, les crédits qui seront proposés pour 2019 concerneront la poursuite des travaux engagés fin 2018.

Au-delà des impératifs d'accueil et de fonctionnalité de cet équipement, son intégration dans le site est recherchée par la sobriété de l'architecture retenue, par l'utilisation d'éléments naturels dans la construction ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers.

Le bâtiment sera en outre très exigeant sur un plan thermique et construit selon le standard européen du bâtiment passif.

Le montant de l'AP initialement de 5 530 000 € TTC a été réévalué de 400 000 € TTC suite au résultat de l'appel d'offres soit un nouveau montant d'AP de 5 930 000 € TTC.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Crématorium	5 530 000	408 196(*)	920 000	4 000 000	201 804

Dépenses hors AP non prises en compte :

() Montant d'études avant la mise en place de l'AP : 158 747 €TTC*

Concernant la réhabilitation de la patinoire Guy Boissière à Rouen, les crédits inscrits pour l'exercice 2018 portaient principalement sur la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre.

Les crédits qui seront proposés pour 2019 concerneront la poursuite des études et le lancement des travaux.

L'objet de ces travaux concerne principalement la remise aux normes de l'équipement et l'extension de la jauge d'environ 300 places.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2018 (CP 2018)	Crédits de paiements prévisionnels 2019 (CP 2019)	Restes à financer (CP Futurs)
Patinoire	10 520 000	(**)	(***)	5 000 000	5 520 000

*(**) Montant réglé par la ville de Rouen avant transfert : 370 079 €TTC.*

*(***) Montant des crédits hors AP pour 2018 : 150 000 €TTC*

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Avec un territoire contrasté faisant face à des difficultés sociales qui font courir des risques d'aggravation des inégalités territoriales, la Métropole doit poursuivre ses efforts pour renforcer le vivre ensemble et la nécessaire solidarité, favorisant l'accès de toutes et tous à l'emploi, aux services publics, à la culture, ainsi que les multiples initiatives qui contribuent à consolider le lien social.

Logement

L'objectif est d'assurer un développement équilibré de l'offre de logements sur le territoire. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

La Métropole Rouen Normandie poursuivra la politique d'amélioration du parc existant notamment centrée sur la réhabilitation énergétique du parc locatif social et privé, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. La Métropole finalisera en 2019 l'élaboration du nouveau PLH, la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et l'évolution de la convention d'équilibre territorial en convention intercommunale d'attribution pour répondre aux exigences de la loi Egalité Citoyenneté.

Accueil des gens du voyage

Sur l'agglomération, une forte majorité de la population du voyage se sédentarise en s'installant sur des terrains privés ou sur certaines de nos aires. Face à cette évolution, il est nécessaire de trouver de nouvelles formules d'accueil.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de 2020-2026, l'objectif est de réaliser davantage de places de stationnement pour la Métropole. Les préconisations seront établies en fonction des besoins repérés dans le cadre de l'étude préalable au schéma.

Des crédits seront réservés pour des travaux de gros entretien sur toutes les aires d'accueil des gens du voyage et pour les études et l'aménagement liés aux créations d'aires d'accueil sur les communes (de plus de 5 000 habitants) qui n'en possèdent pas encore.

Les recettes de la Métropole dans l'exercice de cette compétence sont impactées par la suppression des recettes de fonctionnement du Département et par la nouvelle formule de subventionnement de l'Etat.

Solidarité

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale ces dernières années, avec notamment son rôle de coordination et d'animation du nouveau contrat de ville (2015-2020), s'est accélérée en 2017 avec le transfert du Département à la Métropole de la prévention spécialisée et de l'aide aux jeunes en difficulté (le fonds d'aide aux jeunes). En 2019, le travail avec les six associations de prévention spécialisée et avec les trois Missions Locales qui interviennent sur notre territoire continuera à s'intensifier pour renforcer la cohérence de nos politiques d'insertion, notamment en direction des jeunes.

Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que la tranquillité publique. La Métropole assure le pilotage stratégique et coordonne globalement la démarche, qui concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes, représentant 47 781 habitants, soit 10 % de la population métropolitaine.

Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray). Etabli à l'échelle métropolitaine, le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain qui a pris fin en juillet 2018 précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets urbains d'ensemble et pertinents d'un point de vue opérationnel et financier. Par ailleurs la Métropole a défini avec les communes concernées par des démolitions une charte intercommunale de relogement qui a été approuvée en juin 2018.

En octobre 2018, la Métropole, l'ANRU, les communes, et bailleurs sociaux concernés ainsi que les différents partenaires financiers ont signé la convention métropolitaine transversale de renouvellement urbain portant sur les compétences habitat, voirie espaces publics et économie de la Métropole. Des conventions pluriannuelles par quartier seront élaborées en application de cette convention par les communes concernées et la Métropole.

Santé

Dans le domaine de la promotion de la santé, la Métropole renforce la mise en œuvre de l'axe santé du Contrat de Ville, avec comme priorité d'intervention la santé des jeunes. La mission est portée, pour 18 mois, par l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la santé).

A partir des données fournies par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'URML (Union Régionale des Médecins libéraux), la Métropole a analysé l'existant pour identifier les territoires communaux les plus fragiles en matière d'offre et d'accès aux soins.

En lien avec l'ARS et l'URML, une cartographie a été réalisée à l'échelle communale. Sept communes cumulant au moins cinq indicateurs de fragilité et une densité de l'offre de soins de premier recours significativement inférieure à la moyenne métropolitaine ont été identifiées. Il s'agit de : Cléon, Elbeuf, Le Houlme, Le Petit Quevilly, Le Trait, Oissel, Petit Couronne. Durant les deux prochaines années, l'URML (soutenue par la Métropole et l'ARS) en lien avec les professionnels de Santé, va rechercher les solutions qui peuvent être trouvées aux difficultés constatées. La création de MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) ou de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) sera particulièrement étudiée.

Egalité et lutte contre les discriminations

La loi du 4 août 2014 prévoit que l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée.

La Métropole poursuivra en 2019 la mise en œuvre des orientations du Plan Egalité Femmes-Hommes 2017-2019 : prise en compte de l'égalité femmes – hommes dans les supports de communication de la Métropole, développement de la production d'informations et analyse de données sexuées, intégration de l'égalité femme – homme dans les projets métropolitains, développement d'espaces publics plus adaptés et sûrs, lutte contre les violences sexistes dans les transports en commun, déclinaison d'un volet « égalité femmes – hommes » dans le contrat de ville avec notamment la sensibilisation des plus jeunes à la culture de l'égalité.

Elle poursuivra aussi la mise en œuvre des orientations du Plan Territorial de lutte contre les Discriminations 2015 -2020 signé en 2016, qui constitue un volet obligatoire des contrats de ville. Ce plan territorial a bénéficié à plus de 2 800 personnes en 2017, et a touché 92% des communes relevant du contrat de ville sur les 3 premières années de sa mise en œuvre.

Le programme opérationnel prévoit :

- des temps forts de sensibilisation du public,
- des actions de qualification et de formation des professionnels,
- la mise en œuvre d'actions de prévention des discriminations en direction d'un public jeune (via les structures de loisirs, et les clubs sportifs conventionnés dans le cadre des missions d'intérêt général notamment),
- un appel à projets annuel pour soutenir des initiatives associatives en matière d'égalité et de prévention des discriminations,
- l'accès au droit des victimes.

Handicap

La Métropole est également active dans le domaine de la prise en compte du handicap : à travers un partenariat avec la Coordination Handicap Normandie (dans le cadre d'un conventionnement qui porte sur la prise en compte des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap dans les différents champs de compétences de la Métropole), en soutenant les manifestations organisées dans le cadre de la semaine en faveur de l'emploi des handicapés et en participant par des subventions à des actions en faveur du sport Handicap.

Insertion

PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce dispositif a été relancé pour la période 2014/2020 pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des demandeurs d'emploi. Cinq actions ont été retenues par les financeurs du dispositif (soutien à l'élaboration du projet professionnel, aide à la stratégie et à la recherche de l'emploi, préparation à l'entretien de recrutement, accompagnement renforcé vers l'emploi, formations individuelles ou collectives des adhérents du PLIE).

Le budget prévisionnel 2019 des opérations spécifiques du PLIE reprend le financement des actions arrêtées par le Comité de Pilotage du PLIE et les crédits de la Métropole sont en relation avec les crédits du Fonds Social Européen et du Département, et déterminés par le nombre de personnes accompagnées en 2019 et l'évolution de leur parcours.

Ainsi, l'effectif annuel de bénéficiaires du PLIE accompagnés en 2019 est estimé à 1 300 personnes. Le coût de prise en charge par personne en difficulté s'élève à 1 500 € pour la Métropole.

Jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers deux dispositifs de concours : le concours Créactifs et le concours d'éloquence et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continuera en 2019 de soutenir les initiatives des jeunes par la onzième édition du concours Créactifs.

Ce concours permet aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, favorise l'égalité des chances et leur donne l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet. Il est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, résidant sur le territoire Métropolitain ou ayant un projet prenant place sur ce territoire.

Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville et des préconisations du nouveau Contrat de Ville (2015-2020), la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des QPV afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

Relations internationales et Coopération décentralisée

La Métropole Rouen Normandie poursuit son action internationale.

Ainsi, en 2019, elle maintiendra ses coopérations décentralisées à Madagascar et au Burkina-Faso, avec des communes et associations, favorisant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, l'égalité femmes-hommes et le respect de l'environnement.

L'action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement « l'eau à l'école » menée depuis 2 ans sera reconduite en 2019, et des échanges entre enfants et enseignants de la Métropole et des communes aidées de Madagascar et du Burkina-Faso auront lieu. En parallèle des engagements de la COP 21 locale, les coopérations décentralisées de la Métropole intégreront à nouveau les Objectifs de Développement Durable de l'O.N.U.

La Métropole poursuivra ses liens avec les partenaires institutionnels, les ONG, les associations et communes engagées dans la coopération décentralisée et les relations internationales.

Elle reconduira en 2019 son aide d'urgence qui pourra être mobilisée si des catastrophes humanitaires se produisent dans le monde.

En matière des relations internationales, la Métropole restera un partenaire de la Chine, de la ville de Tianjin et du Confucius Institute for Business de Rouen, lieu d'apprentissage de la langue et de la culture chinoise qu'elle a aidé à créer.

Elle participera en 2019 à l'enquête triennale de Campus France sur la mobilité des étudiants et chercheurs à l'international, avec l'objectif de la promouvoir dans le cadre de CESAR.

Enfin, elle portera un partenariat à l'international avec la Fondation Culturelle des Architectes de la Rioja et la ville de Logroño en Espagne, dans le cadre du festival architectural et de design Concentrico 05 et du projet métropolitain d'exposition d'œuvres d'art monumentales, La Forêt Monumentale.

Favoriser la participation citoyenne

La Métropole s'est dotée d'une cellule Participation et citoyenneté qui assure un relai entre la société civile et les habitants, les services et les élus de la Métropole. Cette cellule veille à l'impulsion de la démocratie participative. Elle devra permettre également à la Métropole, au-delà de ses obligations légales (enquêtes publiques et concertations), d'impliquer davantage le citoyen dans la gestion de son territoire à travers une participation accrue à la vie de la cité, à la co-construction et à l'impulsion de projets ou initiatives citoyennes.

Ressources et moyens d'actions de la METROPOLE

Ressources de la Métropole

Fiscalité

Malgré le contexte toujours tendu pour les ressources des collectivités locales, il est proposé que les taux de la fiscalité directe locale sur le territoire de la Métropole soient maintenus en 2019 à leur niveau de 2018. En matière de pression fiscale, la Métropole applique des taux de fiscalité directe locale assez bas au regard de la moyenne des Métropoles.

La Cotisation foncière des entreprises - CFE :

Le taux de CFE serait maintenu en 2019 à 26,03%.

La Métropole Rouen Normandie reste bien placée en 5ème position du taux le plus bas (23,37%, hors Paris) et bien en deçà du taux le plus élevé (36,58%).

	Métropoles au 1er janvier 2018	Taux de CFE 2018
1	Grand Paris	16,52%
2	Tours	23,37%
3	Orléans	24,88%
4	Clermont	25,75%
5	Metz	25,94%
6	Rouen Normandie	26,03%
7	Strasbourg	26,83%
8	Dijon	27,04%
9	Lyon	28,62%
10	Rennes	28,73%
11	Saint-Etienne	28,81%
12	Nice	28,88%
13	Brest	29,17%
14	Grand Nancy	29,65%
15	Aix-Marseille-Provence	31,02%
16	Grenoble-Alpes	31,09%
17	Nantes	31,49%
18	Lille	33,61%
19	Bordeaux	35,06%
20	Toulouse	35,86%
21	Toulon Provence	35,89%
22	Montpellier-Méditerranée	36,58%

Le produit prévisionnel de CFE 2019 est estimé à environ 56,2 M€ avec une évolution des bases de + 1,5 % par rapport à 2018 et un taux constant de 26,03%.

La TEOM

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2019 est de 45,9 millions d'euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. En effet, le budget principal doit abonder ce budget par une contribution d'environ 15 millions d'euros.

Le taux « unique » de TEOM est de 8,06% soit un taux relativement bas comparé aux autres Métropoles et agglomérations.

Métropoles au 1er janvier 2018	Taux de TEOM 2018
Aix-Marseille-Provence*	7%/9,5%/10%/11,5%/18,1%
Bordeaux*	7,18%/8,69%/9,31%
Brest	5,69%
Clermont	Nd
Dijon	6,40%
Grand Nancy	7,85%
Grand Paris**	6,21%
Grenoble-Alpes	8,30%
Lille	16,88%
Lyon*	2,97%/4,12%/5,05%/6,32%/6,79%
Metz	11,06%
Montpellier-Méditerranée	11,25%
Nantes	7,50%
Nice	10,90%
Orléans	8,73%
Rennes	5,00%
Rouen Normandie	8,06%
Saint-Etienne	8,25%
Strasbourg*	11,71%/6,19%
Toulon Provence	12%/12,5%/13%/14,3%/15%
Toulouse	9,58%
Tours	8,78%
* Taux sectorisés selon la fréquence de collecte.	
** Ville de Paris	

A noter que le taux de 8,06% est un taux unique en cours de lissage. En effet, tous les contribuables des communes de notre Métropole n'ont pas encore atteint ce taux. Jusqu'en 2020, le taux de TEOM est encore en lissage progressif sur les communes « des ex-communautés » du Trait/Yainville, de Seine-Austreberthe et d'Elbeuf.

Pour 2019, il est proposé de ne pas modifier le taux unique pour nos contribuables et de poursuivre le travail sur la réduction des dépenses et la diminution des déchets produits.

La Taxe d'habitation

Le Gouvernement a décidé l'exonération totale de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'horizon 2020. En 2018, une première tranche d'allègement a été mise en œuvre à hauteur de 30%, en 2019 elle passera à 65 %.

Toutefois, l'impact de cette exonération devrait rester neutre pour la Métropole car elle se traduira par un dégrèvement pour les collectivités locales sur la base du taux voté en 2017.

La taxe d'habitation représente un produit fiscal de 48,1 M€ en 2018 et devrait s'élever à 48,8 M€ en 2019 avec une actualisation des bases de 1,5 %.

Le taux de taxe d'habitation de la Métropole est resté stable à 8,35% depuis le transfert de la part départementale de la TH en 2011. En effet, suite à la réforme de la taxe professionnelle (TP), la loi de finances pour 2010 avait prévu dans ses dispositions le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux EPCI à TPU. La Métropole a maintenu ce taux depuis 2011, taux qui est le 5ème taux le plus bas (hors Paris) des 22 Métropoles.

	Métropoles au 1er janvier 2018	Taux de TH 2018
1	Grand Paris	0,00%
2	Orléans	7,52%
3	Lyon	7,61%
4	Nice	8,13%
5	Bordeaux	8,22%
6	Rouen Normandie	8,35%
7	Grenoble-Alpes	8,57%
8	Tours	8,91%
9	Dijon	9,17%
10	Toulon Provence	10,11%
11	Nantes	10,14%
12	Clermont	10,45%
13	Saint-Etienne	10,56%
14	Metz	10,97%
15	Strasbourg	11,25%
16	Aix-Marseille-Provence	11,69%
17	Montpellier-Méditerranée	12,08%
18	Lille	12,10%
19	Rennes	13,64%
20	Brest	13,64%
21	Toulouse	16,50%
22	Grand Nancy	19,12%

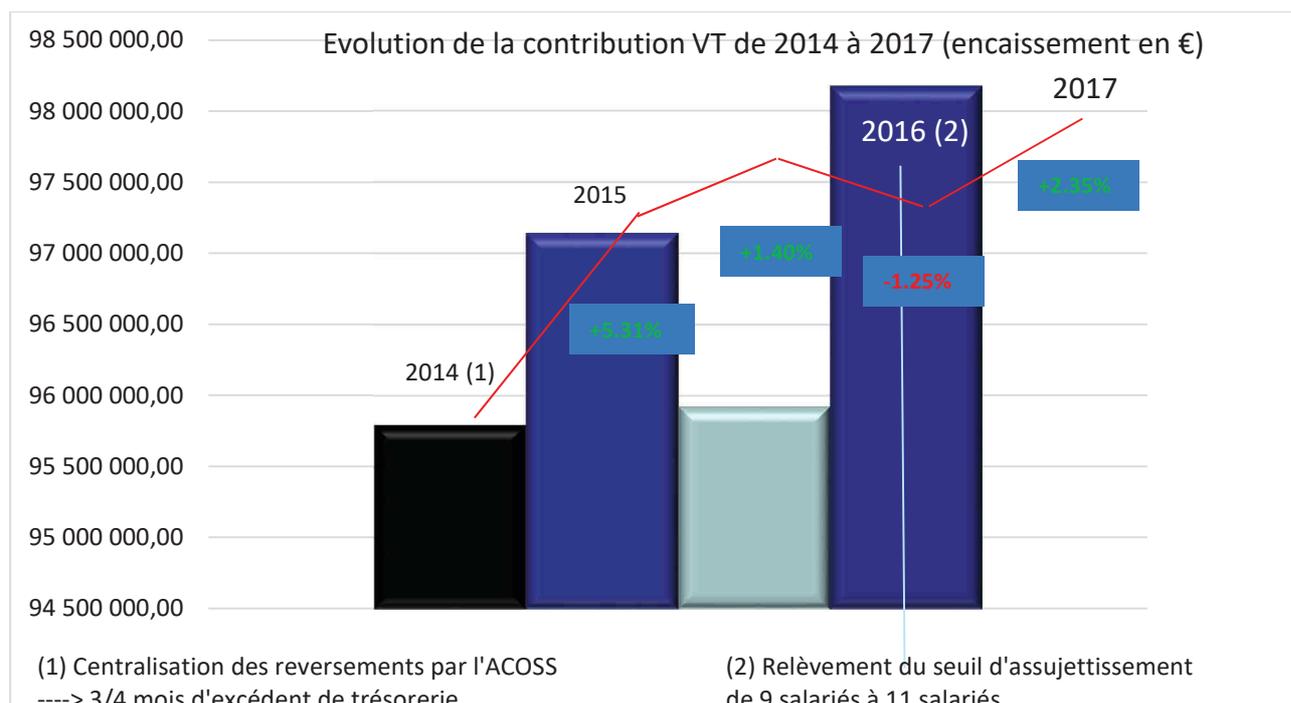
Versement Transport

La contribution transport constitue une recette importante intégralement consacrée au développement et à l'amélioration du réseau des transports publics sur le territoire de la Métropole.

Pour mémoire, le versement transport (VT) est assis sur la masse salariale de tout employeur public et privé à partir de 11 salariés en équivalent temps plein dont l'établissement est situé dans le périmètre des transports urbains. Depuis le 1er janvier 2013, le taux applicable sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie est de 2 %.

Après des hausses régulières, la contribution transport a connu un net ralentissement en 2016 (-1.2% sur un an). Le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés acté par la loi de finances pour 2016, explique principalement cette baisse transitoire. En 2017, le produit VT a enregistré une augmentation de 2.35% par rapport à l'année 2016 (compensation comprise).

Soit le graphique d'évolution :



En ciblant le produit VT sur le réel recouvré (somme réellement versée par les employeurs compte tenu d'un décalage de versement de deux mois), la hausse de la contribution transport atteint +1.6% sur un an.

Cet indicateur plus pertinent rend compte d'une réalité économique locale plutôt favorable en 2017 :

- Nombre de créations d'emplois : +7% par rapport à 2016 ;
- Nombre de défaillances d'entreprises : -7% par rapport à 2016 ;
- Effectifs : +1% par rapport à 2016 ;
- Masse salariale : +2.5% par rapport à 2016.

L'année 2018, avec une croissance prévue de 1,7% au niveau national, devrait permettre une légère augmentation du VT.

Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celle-ci est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

Concernant le parc immobilier, la restitution progressive de certains sites en location a produit des économies à court terme et a amélioré la fonctionnalité par le regroupement des services (immeubles Le 108, boulevard du Midi...). La location d'une partie du site du PCC (4^e étage, 3^e étage et rez-de-chaussée) à partir du premier semestre 2019 permettra de recouvrer des loyers supplémentaires estimés à 100 000€. La renégociation du bail Rive Sud pour 3 années supplémentaires a permis une économie de 55 000 €. La vente du bâtiment « 1083, route de Neufchâtel » peut faire espérer une vente supérieure à l'avis de France domaines fixé à 710 000 €.

L'acquisition complémentaire de locaux du boulevard du Midi pour 1 800 000 € optimise la gestion immobilière, et génère des loyers des entreprises occupants le site à hauteur de 264 500 €. Par ailleurs, la Métropole poursuit sa politique de rationalisation du patrimoine métropolitain par la vente de biens non nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Ainsi, depuis 2017, environ 650 agents ont été accompagnés vers de nouveaux sites. Le projet de regroupement des sites de travail permettra de passer à terme de 10 à 4 sites. A l'automne 2019, 150 autres agents occuperont de nouveaux sites de travail. Ces rapprochements permettront d'améliorer l'efficacité quotidienne du travail des équipes et de réaliser de nombreuses économies.

Le poste carburant connaît une augmentation de l'ordre de 10%, tous budgets confondus. Cette évolution résulte d'une forte augmentation du prix du carburant à la pompe (14 % pour le gas-oil et environ 8 % pour les autres carburants). En revanche, le kilométrage parcouru par véhicule demeure maîtrisé. Cette maîtrise s'explique par la rationalisation des déplacements, l'électrification continue du parc des véhicules légers, la réduction et la mutualisation de la flotte des véhicules et la mise en place d'un logiciel de gestion automatisé de véhicules en pool sur 3 sites (Norwich, 108 et boulevard du Midi).

La politique d'impression mise en place depuis plusieurs années se poursuivra sur 2019 avec une gestion des impressions permettant de rediriger une partie des travaux vers l'atelier de reprographie auparavant en libre-service.

La poursuite de la dématérialisation, notamment de l'ensemble de la procédure commande publique depuis le 1^{er} octobre 2018, sera amplifiée.

Fin 2017, une démarche en vue d'établir un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a été engagée. Cette démarche vise à recenser l'ensemble des besoins en matière de développement des systèmes d'information, à regrouper et mettre en cohérence les besoins tant en matière de logiciels, de matériel et d'application, mais surtout à permettre des gains de productivité et à mettre en cohérence le développement de ces moyens avec les usages et l'évolution attendue des services publics.

Une hiérarchisation de l'ensemble des actions et moyens à affecter est ainsi établie pour les années 2018-2019. Fin 2018, ce schéma directeur sera achevé et les premiers engagements financiers qui en découlent seront inscrits dans un plan pluriannuel.

Ce travail s'articule autour de 4 axes majeurs :

- L'amélioration de la couverture applicative des métiers, les moyens et les usages (permet d'anticiper des gains de productivité des services) ;
- Le développement de la Métropole numérique et les services vers les usagers (réflexions et actions stratégiques en matière de révolution numérique, d'open data, de services en ligne) ;
- Le renforcement du travail transversal de la dématérialisation et de l'information géographique ;
- L'optimisation de l'appropriation et l'optimisation des systèmes d'information au sein de l'ensemble des services métropolitains.

Le renforcement de la fiabilisation de nos outils informatiques et la protection de nos données représentent un enjeu prioritaire.

Au total, 113 projets de l'établissement ont été identifiés comme essentiels pour la bonne conduite des missions confiées aux services métropolitains, d'ici 2021, totalisant un budget global d'investissement en matériels et solutions logicielles d'environ 7 M€ (hors besoins en ressources humaines).

Sur l'exercice 2019, un budget d'investissement sensiblement renforcé par rapport à 2018 sera proposé. Sur l'ensemble des budgets principal et annexes ces investissements s'élèveraient à 2,8 M€ soit une progression de + 9,8 %.

Ainsi, la Métropole se dote d'une méthode et de moyens de nature à permettre le renouvellement de ses fonctionnements internes, d'améliorer la performance des services rendus aux publics et de contribuer à la transition numérique du territoire.

La masse salariale (012)

La masse salariale représentera en 2019 environ 16% du budget de fonctionnement, tout comme en 2018.

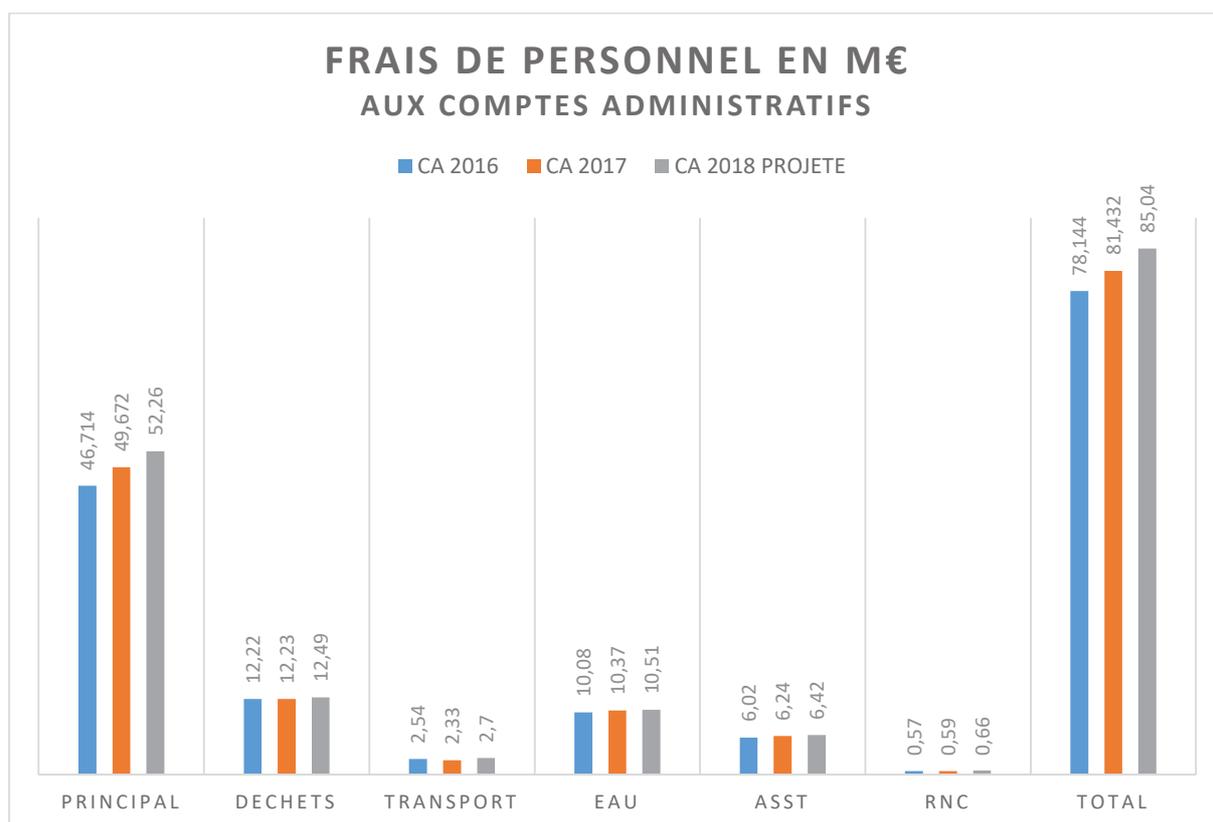
A effectifs constants, son évolution est liée à :

- L'effet Glissement-Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond aux progressions de carrières des agents (environ +0,83%, soit 670 000€ chaque année).
- La revalorisation des points en prime issue de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR), estimée à 500 000 €.
- La réduction du nombre d'emplois budgétaires vacants.

Alors que, depuis plusieurs années, les transferts de compétences ont conduit à réorganiser et adapter les services aux nouveaux périmètres, 2019 sera marqué par la stabilisation des effectifs. La Métropole Rouen Normandie comptera au 31 décembre 2018, 1 764 emplois budgétaires permanents répartis en 1 562 emplois publics et 202 emplois à statut privé au sein de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement (conformément au tableau des effectifs adopté lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2018).

Parallèlement, l'analyse poste par poste à l'occasion des départs en retraite se poursuivra.

L'ensemble des budgets dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012, s'élevait à 86,2 M€ en 2018. Il sera proposé de porter le budget primitif à 89,2 M€ pour 2019, soit une évolution de +3,48 % de BP à BP en tenant compte des effets de périmètres de compétences non encore stabilisés, dont +3,13 % de BP à BP au regard de la masse salariale.



Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale. La Métropole participe ainsi à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents qu'elle emploie.

Protection sociale complémentaire (état 2017)

	Nombre de bénéficiaires	Montant des participations
Protection santé	851	197 643,00 €
protection prévoyance	919	71 682,00 €

En 2017 les rémunérations brutes du personnel étaient réparties de la manière suivante :

- 71,5 % de traitements de base et d'indemnité résidentiel et supplément familial de traitement,
- 27 % de primes et indemnités,
- 1 % d'heures supplémentaires,
- 0,5 % de nouvelles bonifications indiciaires (NBI).

Les effectifs

L'évolution des effectifs budgétaires permanents entre le 1^{er} janvier 2018 (1 763) et le 31 décembre 2018 (1 764) est stable.

Au 31 décembre 2017, 1 577 emplois étaient pourvus et répartis comme suit : 1 355 fonctionnaires (86%), 157 contractuels (10 %) et 65 contractuels sur emploi non permanents (4 %).

Les hommes représentent 59% des effectifs contre 41% pour les femmes. Les hommes sont plus nombreux dans la filière technique où ils représentent 85% des effectifs, et les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative où elles occupent 86% des effectifs.

60 % des effectifs relèvent de la catégorie C, les autres 40 % étant répartis de façon sensiblement proche entre la catégorie B (22 %) et la catégorie A (18 %).
Les emplois se répartissent principalement dans les filières technique (60 %) et administrative (34 %).

L'âge moyen au sein de notre Etablissement est de 44 ans.

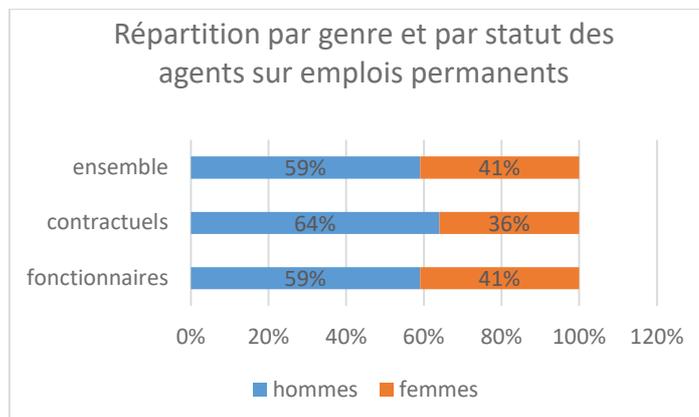
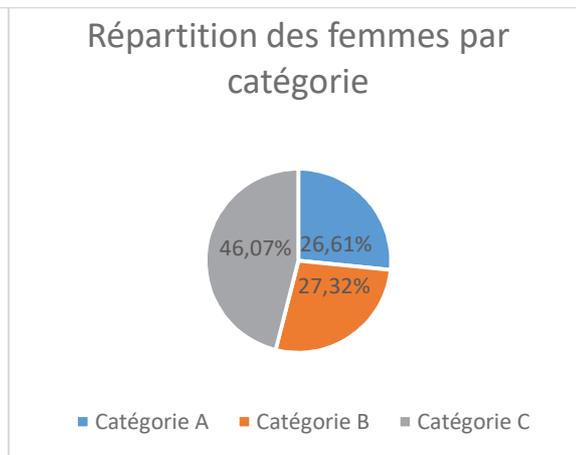
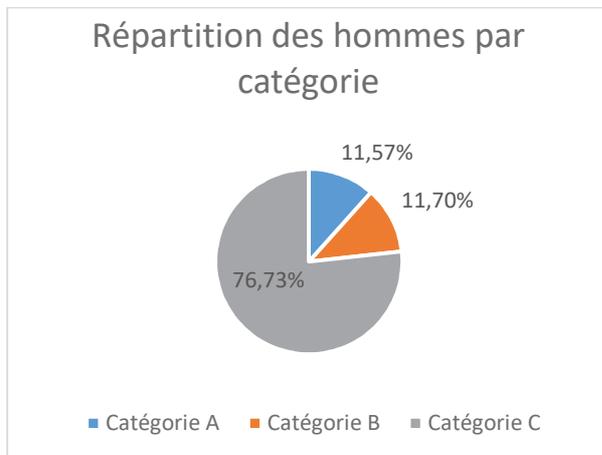
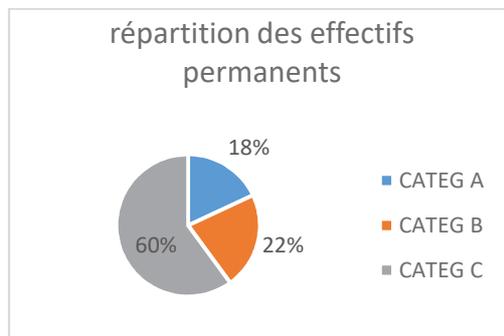
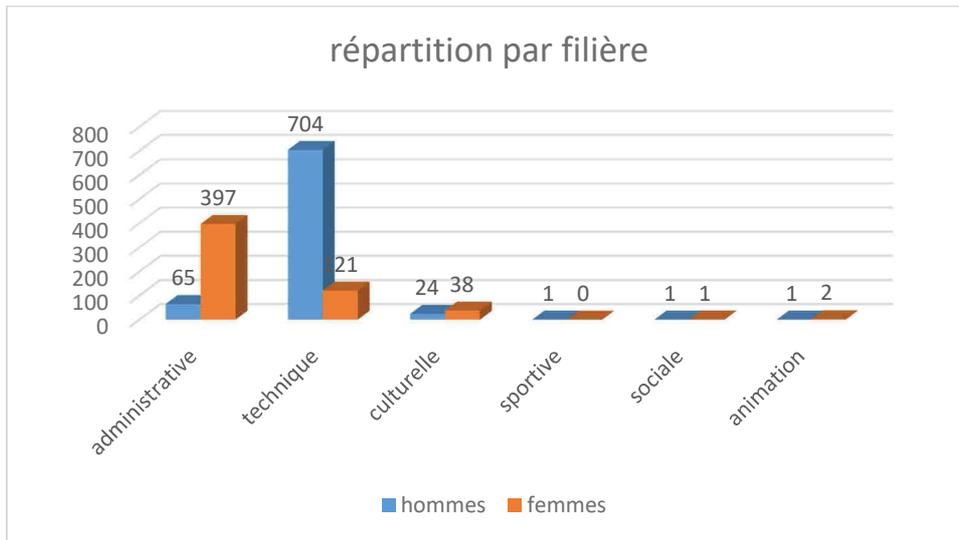
L'organisation et la durée de travail

4 cycles de travail hebdomadaires principaux sont fixés au sein des services de l'Etablissement : 35h, 36h, 37h et 38h45.

Conformément à la réglementation, certains emplois comportant des sujétions particulières liées notamment à des horaires décalés, ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607 heures par an concernant par exemple les agents de collecte des déchets, ou les gardiens de nuit.

Annexe « Répartition de l'effectif des fonctionnaires sur emplois permanents »

Cadre d'emplois	Hommes	Femmes	Total
administrateurs	2	0	2
attachés	26	89	115
rédacteurs	12	120	132
adjoints administratifs	25	188	213
	65	397	462
ingénieurs en chef	10	7	17
ingénieurs	51	48	99
techniciens	79	19	98
agents de maîtrise	112	11	123
adjoints techniques	452	36	488
	704	121	825
conservateurs de patrimoine	2	4	6
attachés de conservation du patrimoine	2	4	6
bibliothécaires	0	1	1
adjoints du patrimoine	18	18	36
	24	38	62
éducateurs sportifs	1	0	1
	1	0	1
conseillers socio-éducatif	1	0	1
assistants sociaux	0	1	1
	1	1	2
adjoints animation	1	1	2
animateurs	0	1	1
	1	2	3
	796	559	1 355



Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

A) Les conditions de taux d'intérêts

Sur les premiers mois de l'année 2018, les taux long terme ont progressé d'une vingtaine de points de bases en raison principalement des bonnes performances enregistrées en Zone Euro. Ainsi, le taux de swap 10 ans a atteint 1,20% en février.

Les taux long terme ont depuis corrigé la hausse de début d'année et ont progressivement reculé. Ils sont passés en dessous de 1% en raison de l'atténuation de l'optimisme en Zone Euro et sur fond de risques politiques et économiques croissants.

Les perspectives sont toutefois haussières sur les taux long terme. Bien que l'inflation actuellement observable soit fortement corrélée à la hausse des prix du pétrole, le niveau des prix se rapproche des objectifs de la Banque Centrale Européenne (BCE). La BCE a annoncé la sortie progressive de son programme d'assouplissement quantitatif qui prendra fin en décembre 2018. Elle maintient sa décision tout en spécifiant les risques entourant la Zone Euro.

Du côté des indices monétaires, ils restent négatifs depuis que la BCE a baissé toute sa gamme de taux directeurs (et a notamment placé son taux de dépôt à un niveau négatif de -0,40%). La visibilité est bonne sur leur maintien à de bas niveaux sur les mois à venir. La BCE ne devrait pas relever ses taux directeurs avant l'été 2019.

B) Les conditions de financement

Les conditions de financement long terme restent très favorables, avec des niveaux de marges bancaires très basses et de taux long terme qui se sont maintenus à des niveaux encore très compétitifs.

Lors de sa consultation bancaire de fin septembre 2018, la Métropole a constaté un fort taux de couverture de ses besoins, ce qui montre un appétit fort des banques pour répondre à ses demandes de financement. La Métropole a obtenu plus de 6 fois le volume recherché, soit un niveau plus important que la moyenne (5 fois).

La stratégie de gestion de dette de la Métropole de Rouen Normandie s'oriente principalement autour de 3 enjeux complémentaires :

- l'accès à des sources de financement diversifiées et compétitives ;
- l'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché ;
- l'atteinte de maturités adaptées au financement d'investissements structurants amortis sur de longues périodes.

La Métropole a rejoint en 2014 l'Agence France Locale. Elle a participé à la constitution des fonds propres de l'établissement par un apport en capital initial. Depuis son adhésion, la Métropole a bénéficié de conditions financières de l'AFL très performantes.

Au 1er janvier 2018, l'encours de dette tous budgets confondus de la Métropole s'établissait à 382,3 M€.

Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2019

a) Les recherches de financements réalisées par la Métropole en 2018

Afin de profiter des conditions favorables des marchés financiers, la Métropole a couvert une part importante de son besoin d'emprunt à travers la mobilisation en juin/juillet 2018 de ses enveloppes de financement réservées dès la fin de l'année 2017, pour 50M€. A l'issue de sa consultation de juillet 2018, la Métropole a également retenu 10 M€ complémentaires pour couvrir le refinancement d'un emprunt CDC qui a été remboursé par anticipation en 2018.

Etablissement bancaire	Volume	Date de versement	Durée	Conditions financières	Budget	Recherche de financement
PBB	20 000 000	30/07/2018	15 ans	FIXE 1,24 %	Principal	nov-17
SG	15 000 000	02/07/2018	20 ans	FIXE 1,50 %	Transport	nov-17
AFL	5 000 000	20/06/2018	20 ans	FIXE 1,495 %	Principal	nov-17
AFL	10 000 000	15/11/2018	20 ans	FIXE 1,48 %	Principal	juil-18
AFL	10 000 000	26/06/2018	20 ans	FIXE 1,495 %	Régie énergie calorifique	nov-17
60 000 000						

En complément des financements déjà obtenus, la Métropole organise une recherche de financement pour la couverture de son besoin de financement 2018 pour la fin de l'exercice pour un montant de 32 M€ :

Ces nouveaux financements ont été simulés et intégrés dans l'encours de dette au 01/01/2019.

Au regard des investissements prévus sur 2019 et afin d'anticiper la couverture de ses besoins de financement 2019, la Métropole a d'ores et déjà contractualisé une enveloppe complémentaire auprès de l'AFL et du Crédit Agricole pour 60 M€.

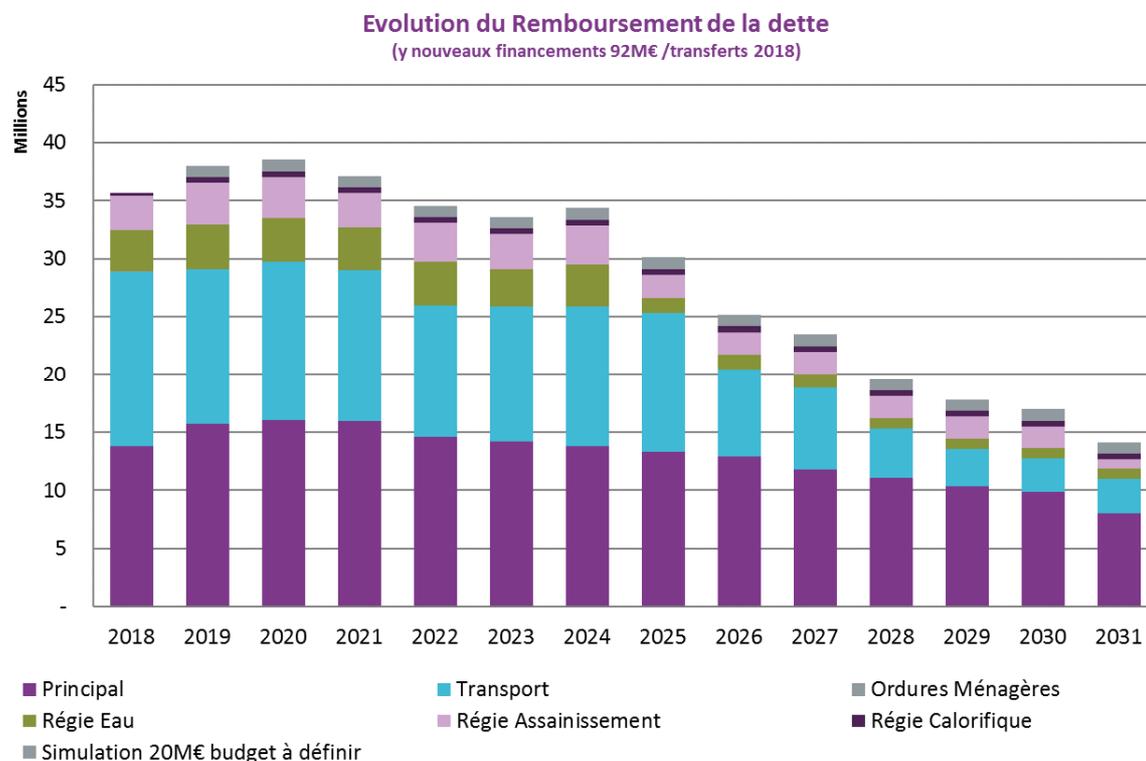
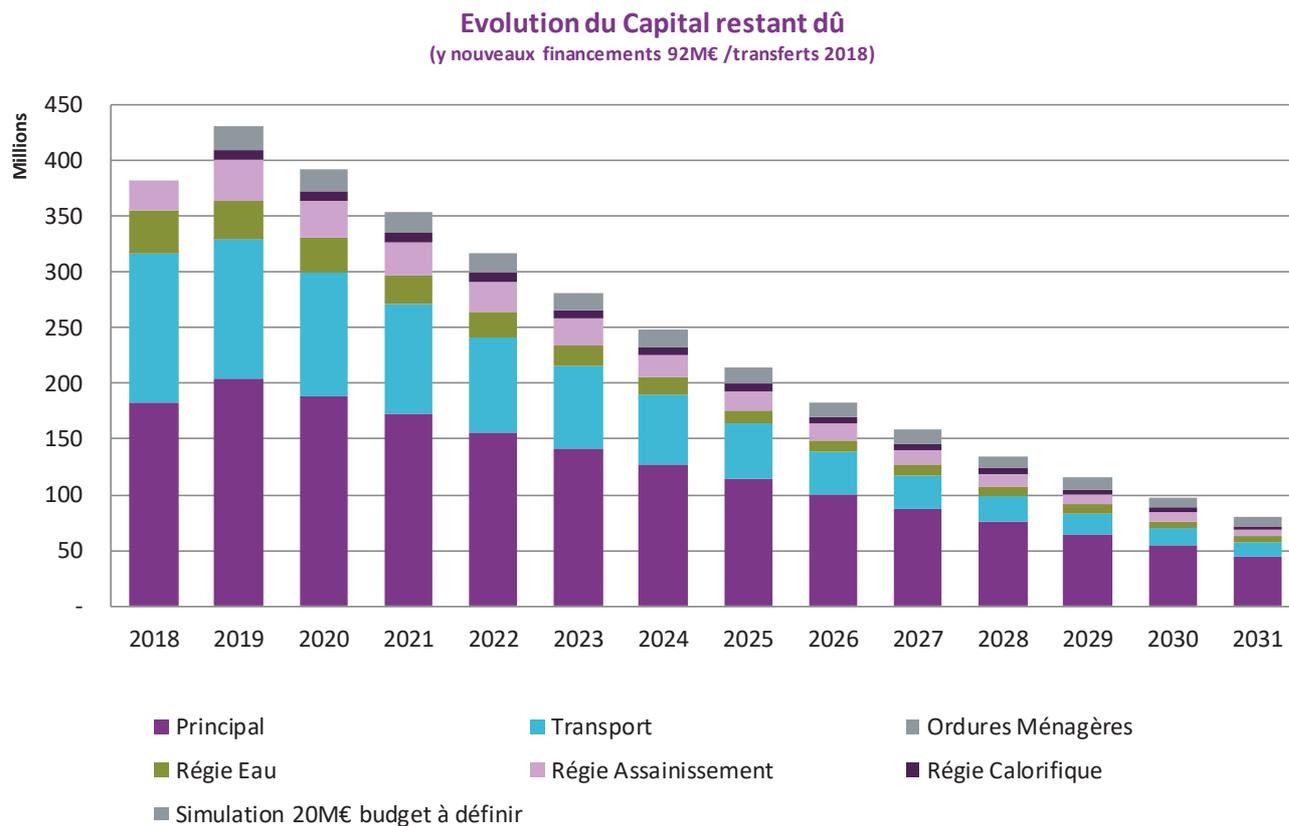
Ces financements souples permettront notamment de couvrir les investissements de 2019 en profitant des conditions financières actuelles très favorables.

b) Le refinancement de l'emprunt CDC

La Métropole présentait dans son encours un contrat dont les conditions financières ressortaient dégradées : il s'agissait du contrat CDC indexé sur livret A + 100 bp (équivalent à Euribor + 150pb de marge alors que la Métropole obtient actuellement des marges allant jusqu'à 30 pb pour les plus performantes), pour un encours de 9,4 M€.

La Métropole a ainsi remboursé par anticipation ce contrat le 1^{er} septembre 2018 et refinance le capital restant dû. Les conditions financières du nouveau financement permettront à la Métropole de compenser la pénalité de dédit de 82 K€ et de réaliser des économies de charges financières significatives.

c) Profil de remboursement de la dette



La Métropole rembourse assez rapidement son encours de dette. Au 1er janvier 2019, la durée de vie moyenne de l'encours sera de 7,4 ans. Elle est plus courte que celle des Métropoles et Communautés Urbaines.

d) Le coût moyen de l'encours de dette

Le coût moyen de la dette de la Métropole de Rouen Normandie ressort à 2,25% sur l'exercice 2019, selon les anticipations de marché actuelles (tous budgets confondus), ce qui est en phase avec le coût moyen de la dette des Métropoles.

L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité (6% de l'encours compte tenu du remboursement anticipé de l'emprunt CDC indexé sur le taux du Livret A) et performant. La Métropole présente plusieurs contrats indexés sur des taux négatifs, associés à des marges très faibles, dont le coût est nul.

Bien que la part de l'encours de dette à taux variable soit limitée, la Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. En effet, la Métropole a récemment réalisé une stratégie opportune de mobilisation de ses encours récents à taux fixe. Elle a ainsi pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. La Métropole bénéficie par ailleurs de la ressource la plus compétitive du marché : les fonds BEI, qui permettent de réduire le coût de la part à taux fixe.

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux au 1er janvier 2019 (montant prévisionnel tous budgets confondus) :

	(en €)	(en %)	(en %)
Exposition Taux fixe	352 170 156,82	82,0%	2,26%
Exposition taux variable	26 107 604,65	6,1%	1,33%
Exposition Structurée	19 364 933,86	4,5%	4,45%
Exposition struc. Intermédiaire	6 361 579,70	1,5%	4,44%
Exposition struct. Volatile	13 003 354,16	3,0%	4,45%
Total (consolidé)	397 642 695,33	92,6%	2,31%
Encours à consolider	32 000 000,00	7,45%	1,50%
TOTAL	429 642 695,33	100,0%	2,25%

Au 1er janvier 2019, 96% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé dans la classification des risques de la Charte Gissler en A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole représentera moins de 5% de l'encours de dette au 1er janvier 2019. Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et E1 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme.

La métropole possède un emprunt structuré, qui peut présenter un risque si la variation de l'écart de CMS 10 ans – 2 ans évolue du mauvais côté de la barrière, il représente 3 % de l'encours de la dette. Compte tenu du contexte économique et financier, le risque est très limité à court terme.



IV – Éléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers

Globalement, tous budgets confondus, le budget de la Métropole pourrait s'établir à environ 820 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2019 devraient être proches de 280 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

La CAF brute devrait s'établir à plus de 88 M€ en 2019 (tous budgets confondus). Il sera proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2019 ni sur les ménages, ni sur les entreprises : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part de taxe sur le foncier bâti par la Métropole. Le taux unique de TEOM ne sera pas modifié.

Hors régie de l'eau et de l'assainissement, la CAF brute devrait être supérieure à 62 M€ au budget primitif 2019.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt. La capacité de désendettement globale (8 budgets) devrait rester inférieure à 6 années.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2019 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.